

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**Liberté - Egalité - Fraternité**

-----  
**COMMUNE DE TRAPPES**  
-----

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 12 DECEMBRE 2022**

(Exécution de l'art. L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

**Présidence** :

Monsieur Ali RABEH

**Présents** : Ali RABEH, Sandrine GRANDGAMBE, Djamel ARICHI, Noura DALI-OUHARZOUNE, Pierre BASDEVANT, Aminata DIALLO, Dalale BELHOUT, Gerard GIRARDON, Hélène DENIAU, Alienor EBLING, Aurélien PERROT, Jarina SAMAD, Saïd DSOULI, Marc LE FOLGOC, Florence BARONE, Anne-Andrée BEAUGENDRE, Fouzi BENTALEB, Jamal HRAIBA, Catherine CHABAY, Cristina MORAIS, Murielle BERNARD, Suzy LEMOINE, Abdelhay FARQANE, Luc MISEREY, Guy MALANDAIN de la délibération n°2022-400 à la délibération n°2022-420 incluse, Josette GOMILA de la délibération n°2022-400 à la délibération n°2022-430 incluse, Benoit CORDIN de la délibération n°2022-404 à la délibération n°2022-430 incluse, Sira DIARRA de la délibération n°2022-404 à la délibération n°2022-430 incluse, Ahmed KABA de la délibération n°2022-405 à la délibération n°2022-430 incluse, Frederic REBOUL de la délibération n°2022-408 à la délibération n°2022-430 incluse.

**Absents excusés représentés** :

Houssem DHAOUADI représentée par Gérard GIRARDON  
Colette PARENT représentée par Aurélien PERROT  
Jacques DELILLE représenté par Aliénor EBLING  
Sarith SA représenté par Sandrine GRANDGAMBE  
Suong Sophal MEN représentée par Noura DALI-OUHARZOUNE  
Sira DIARRA représentée par Jarina SAMA de la délibération n°2022-400 à la délibération n°2022-403 incluse  
Ahmed KABA représenté par Djamel ARICHI de la délibération n°2022-400 à la délibération n°2022-404 incluse  
Frederic REBOUL représenté par Dalale BELHOUT de la délibération n°2022-400 à la délibération n°2022-407 incluse

**Absents** : Maria NOEL, Anne CLERTE-DURAND, Othman NASROU, Mustapha LARBAOUI,

**Secrétaire** : Abdelhay FARQANE

**Administration** : Daniel SEGUIN-CADICHE, Paul BERNARDET, Bouchra HAKKI, Anne FEVRIER-LAMY, Aurélia COTTE, Pascal TRAN, Jean-Jacques SEINE, Antoine SALDICCO.

*Monsieur le Maire procède à l'appel des membres du conseil.*

**Le Conseil municipal,**

*Après avoir constaté le quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18H00 et donne lecture des pouvoirs. Monsieur Abdelhay FARQANE est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.*

## **Monsieur le Maire**

Bonjour Messieurs-dames. Merci de prendre place pour débiter cette séance du conseil municipal.

### **ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 Décembre 2022**

#### **ASSEMBLEES**

- 398** Approbation du Procès-verbal de séance du 7 Novembre 2022
- 399** Relevé des décisions du n°2022-174 au n°2022-188 incluse

#### **ADMINISTRATION GENERALE**

- 400** Adhésion au groupement de commandes pour les assurances incendie, accident et risques divers (IARD) pour la période 2024-2027

#### **AFFAIRES FINANCIERES**

- 401** Fixation du mode de gestion des amortissements et immobilisations dans le cadre de la M57
- 402** Mise à jour du règlement budgétaire et financier (RBF) suite à la fin de la mise en place de la M57
- 403** Admission en non-valeur des produits irrécouvrables - exercice 2022
- 404** Autorisation donnée au Maire pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2022, à compter du 1er janvier 2023
- 405** Adhésion au groupement d'intérêt public (GIP) Activity' - signature de la convention de partenariat entre la Ville de Trappes et le GIP Activity'

#### **CULTURE**

- 406** Approbation d'une convention d'objectifs et de partenariat pluriannuelle avec la Comédie Française
- 407** Approbation d'une convention pluriannuelle avec l'association APMSQ

#### **CTM**

- 408** Quartier des Merisiers et de la Plaine-de-Neauphle - Programme de Relance et d'Intervention pour l'Offre Résidentielle des Yvelines (PRIOR'Yvelines) volet rénovation urbaine - approbation d'une convention particulière avec le Conseil Départemental des Yvelines, Saint-Quentin-en-Yvelines et ICF la Sablière.

#### **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

- 409** Avis concernant le nombre de dérogations au repos dominical accordées par le Maire aux établissements de commerce de détail à partir du 1er janvier 2023
- 410** Extension du périmètre du droit de préemption pour les fonds de commerces, les fonds artisanaux et les baux commerciaux lors de leur cession.

#### **EDUCATION**

- 411** Convention petits déjeuners sportifs dans les écoles élémentaires de janvier à juin 2023

#### **GRANDS TRAVAUX**

- 412** Marché de travaux d'extension du groupe scolaire Jean Macé : avenant n°5 au lot n°1 -démolition/VRD/gros oeuvre/maçonnerie/menuiseries intérieures/plafonds
- 413** Marché de travaux d'extension du groupe scolaire Jean Macé : avenant n°5 au lot n°2 - charpente/MOB/couverture
- 414** Marché de travaux d'extension du groupe scolaire Jean Macé : avenant n°5 au lot n°3 - Menuiseries extérieures/serrurerie
- 415** Marché de travaux d'extension du groupe scolaire Jean Macé : avenant n°2 au lot

- n°4 - ravalement/ITE
- 416** Marché de travaux d'extension du groupe scolaire Jean Macé : avenant n°4 au lot n°5 - CVC/Plomberie
- 417** Marché de travaux d'extension du groupe scolaire Jean Macé : avenant n°4 au lot n°6 - électricité
- 418** Marché de travaux d'extension du groupe scolaire Jean Macé : avenant n°3 au lot n°7 - nettoyage aménagement intérieur finitions
- 419** Opération d'aménagement dite des Rives du Plateau Urbain sur la commune de Trappes : définition des orientations stratégiques et proposition de modalités de mise en œuvre.

### **LOGEMENT**

- 420** Modificatif de la délibération n°2022-344 du 04 Juillet 2022 -contrat de prêt n°49460 garantie d'emprunt ANTIN RESIDENCES-Réhabilitation François Villon 1/2/4 square François Villon

### **RESSOURCES HUMAINES**

- 421** Approbation de la Convention d'adhésion au Contrat groupe d'Assurance Statutaire du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne d'Ile-de-France
- 422** Mise à jour du tableau des emplois de la Ville
- 423** Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) - Modification de la délibération n°2022-371 du 03/10/2022

### **SPORTS**

- 424** Renouvellement de la convention triennale de partenariat 2023-2025 entre la Ville de Trappes et l'association l'Étoile Sportive Trappes - Football
- 425** Renouvellement de la convention triennale de partenariat 2023-2025 entre la Ville de Trappes et l'association l'Étoile Sportive des cheminots de Trappes-Saint-Quentin-en-Yvelines - Basketball

### **URBANISME**

- 426** Modification de la délibération n°2022-395 du 7 Novembre 2022 - Acquisition de la parcelle AV 306 (238 m<sup>2</sup>) située au 6 rue Louis Aragon
- 427** Acquisition à l'euro symbolique des parcelles cadastrées section AE n°342 et AD n°39p appartenant à la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines

### **VIE ASSOCIATIVE**

- 428** Autorisation de versements d'acomptes à diverses associations et au centre communal d'action sociale - exercice 2023

### **MOTIONS**

- 429** Pour améliorer le quotidien des Franciliennes et des Franciliens, la Région doit rétablir l'offre de transport à 100% et organiser au plus vite des assises du financement !
- 430** Le Conseil municipal s'oppose à la fermeture des espaces dynamiques d'insertion d'Ile-de-France et à Trappes

## ASSEMBLÉES

### **398 Approbation du Procès-verbal de séance du 7 Novembre 2022**

#### **Monsieur le Maire**

Nous commençons, comme de coutume, par l'approbation du procès-verbal de la séance du 7 novembre dernier. Y a-t-il des remarques, des précisions, des corrections ? Je n'en vois pas, alors je sou mets aux voix à travers l'outil électronique dorénavant.

Nous notons l'arrivée de Madame Gomila.

#### **A l'unanimité**

### **399 Relevé des décisions du n°2022-174 au n°2022-188 incluse**

#### **Monsieur le Maire**

Le relevé appelle-t-il des remarques ou des questions de la part du conseil municipal ? Je n'en vois pas.

#### **Prend Acte**

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### **400 Adhésion au groupement de commandes pour les assurances incendie, accident et risques divers (IARD) pour la période 2024-2027**

#### **Monsieur le Maire**

Nous pouvons donc passer à la première délibération pour les trois prochaines années.

La ville de Trappes avait son propre assureur, dans le cadre d'un contrat et d'un appel d'offres qui lui permettaient de choisir un assureur au mieux-disant. Mais cet assureur exige de la ville une réévaluation de la prime d'assurance, accrochez-vous, de 100 %. Le gaz monte, l'électricité explose, mais les primes d'assurance elles aussi, pour les communes en tout cas, explosent littéralement.

Nous n'avons pas voulu céder à ses exigences, nous avons un peu le couteau sous la gorge parce qu'il faut être assuré. Nous pouvons nous auto-assurer pour un certain nombre de dommages, mais il vaut mieux avoir une assurance, à l'image de la plupart des collectivités. Mais nous n'avons pas voulu céder à la pression de notre assureur actuel, puisque, pour un particulier, lorsque c'est 15, 20 ou 30 % d'augmentation c'est déjà difficile, mais imaginez 100 %, le doublement pur et simple de la prime d'assurance. Pour une ville qui n'a pas non plus un nombre de dommages exorbitant par rapport à la moyenne, contrairement à ce que l'on peut imaginer.

Nous n'avons donc pas souhaité prolonger avec l'assureur actuel, nous avons choisi l'option d'adhérer à un groupement de commandes avec un certain nombre de communes adhérentes du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande couronne, qui délivre un certain nombre de services aux collectivités locales. C'est un établissement public local qui accompagne notamment les communes sur les aspects ressources humaines, mais qui fait aussi groupement de commandes pour certains services de cette nature. En adhérant à ce groupement de commandes du CIG, nous espérons avoir une assurance pour couvrir les dommages et les biens de la ville, à un tarif plus acceptable que celui proposé par l'ancien assureur. Voilà donc l'objet de cette délibération.

Y a-t-il des questions ou des remarques ? Je n'en vois pas, je sou mets donc aux voix.

**A l'unanimité**

## AFFAIRES FINANCIERES

### **401 Fixation du mode de gestion des amortissements et immobilisations dans le cadre de la M57**

#### **Monsieur le Maire**

Nous poursuivons avec deux délibérations passionnantes. Je donnerais bien la parole à Monsieur Saldicco si cela lui dit, ça vous dit Monsieur Saldicco pour une petite dernière ? Cela ne se fait pas habituellement, j'interromps donc le conseil municipal formellement pour donner la parole à Antoine Saldicco qui est l'homme de l'ombre. J'en parle souvent au conseil municipal en disant ma passion pour les sujets finances et comptabilité et comme Monsieur Saldicco nous quitte dans les tout prochains jours, c'est un petit plaisir personnel de lui donner la place du maire pour s'exprimer devant vous et vous expliquer, mieux que je ne le ferai jamais, la fixation du mode de gestion des amortissements et des immobilisations dans le cadre de la M57.

J'ai eu l'occasion de le dire lors de précédentes séances, la ville de Trappes étant la première de l'agglomération — mais à mon avis au-delà, à l'échelle du département, c'est la première — à avoir basculé depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier dans cette nouvelle nomenclature comptable et financière. C'est grâce aux efforts de Monsieur Saldicco et sa maîtrise technique de ces éléments et des équipes qui travaillent autour de lui. Je lui donne donc l'occasion, non seulement de présenter cette délibération sur le plan technique, mais pourquoi pas la suivante dans un même mouvement, et ensuite je reprendrai ma fonction de maire. Mais surtout aussi, d'une certaine façon, au moment de prendre sa retraite, de vous dire à vous tous, membres du conseil municipal et à vous dans le public : au revoir !

Interruption de séance de 18h15 à 18h19 prise de parole de M. Antoine SALDICCO (directeur du service Finances) du Maire et de M. Malandain

#### **Monsieur SALDICCO**

Bonsoir tout le monde, merci Monsieur le Maire. Nous avons donc opté pour la M57 au 1er janvier 2022 et il y a tout un processus pour finaliser ce règlement et cette mise en place. Là, nous en sommes au niveau du processus des immobilisations, nous devons donc passer une délibération qui prend en compte toutes les dépenses en investissement, et y mettre une durée d'amortissement qui est la moyenne de toutes les communes en général. Vous pouvez voir, dans les documents joints les frais d'études de 10 ans, lorsqu'il y a de gros travaux comme les écoles ce sont 30 ans, ce qui semble logique, les amortissements. Là, nous sommes obligés de nous conformer à la loi, cette délibération concerne donc les amortissements des immobilisations.

#### **Monsieur le Maire**

Il faut tout de même prolonger par le vote les échanges sur ces deux délibérations. Je sou mets aux voix la première délibération qui porte sur la fixation du mode de gestion des amortissements et des immobilisations, vous pouvez voter.

**A l'unanimité**

### **402 Mise à jour du règlement budgétaire et financier (RBF) suite à la fin de la**

## **mise en place de la M57**

### **Monsieur SALDICCO**

Bien évidemment, comme nous faisons de petites modifications, je tenais absolument à partir en ayant un règlement budgétaire et financier bouclé à 100 %. Nous avons maintenant notre petite bible qui est sur tout ce qui est financier, et automatiquement, dès que nous faisons des modifications, nous les incorporons dans le règlement budgétaire financier. Ce que nous venons d'évoquer préalablement, nous l'inscrivons là, et c'est autant valable pour les immobilisations que pour les rattachements. Nous en avons profité pour remettre à jour tout ce règlement, ce qui est de toute façon une obligation.

Bon courage et merci.

### **Monsieur le Maire**

Vous voyez, c'est pour cela que j'apprécie Antoine Saldicco, c'est qu'il sait vulgariser une matière assez aride pour les membres du conseil municipal qui ne sont pas forcément eux-mêmes comptables ou experts en finances. Pourtant, Dieu sait que la matière à la base est complexe à appréhender.

Je remercie Antoine, évidemment, pour l'ensemble de sa carrière et, en particulier, la vingtaine d'années passées au service de la ville de Trappes et la trentaine dans la fonction publique. C'est un serviteur de la fonction publique qui a mérité sa retraite, il a raison de la prendre maintenant avant que l'âge de départ ne soit prolongé.

Monsieur Malandain, qui l'a longtemps eu à ses côtés.

### **Monsieur MALANDAIN**

Simplement pour dire que Monsieur Saldicco est un agent de collectivité locale, de conseil municipal, hors-pair, chacun comprend ce que je veux dire par là, à la fois dans ses relations humaines, ses qualités personnelles et sa compétence professionnelle. Pendant des années, il a servi la ville de Trappes avec la dimension, la distance et les compétences nécessaires, dans une gestion qui paraît assez simple lorsqu'il s'agit d'appuyer sur un bouton ou de lever la main pour adopter un budget, mais lorsqu'il s'agit de le construire c'est beaucoup plus compliqué.

Monsieur Saldicco, bonne retraite et merci beaucoup pour la commune, bien sûr, comme l'a dit Monsieur le Maire, mais aussi à titre personnel. Travailler avec des gens comme vous est un moment de bonheur, merci beaucoup.

### **Monsieur le Maire**

Encore merci, Monsieur Saldicco. Vous n'êtes pas obligé de rester jusqu'au bout du conseil si vous avez de meilleures occupations.

### **Monsieur le Maire**

Nous poursuivons avec la mise à jour du règlement budgétaire et financier pour l'ensemble des agents et des élus qui seraient amenés à poser des actes comptables ou financiers. Je lance le vote.

### **A l'unanimité**

## **403 Admission en non-valeur des produits irrécouvrables - exercice 2022**

### **Monsieur le Maire**

Un volume beaucoup plus faible qu'habituellement, puisque l'année précédente nous étions à 16 000 € de produits irrécouvrables actés par le conseil municipal, et pour cette année

nous sommes à 3 459,36 €, pour être très précis. C'est bon signe, cela veut dire, d'une part je l'espère, que le volume de produits irrécouvrables diminue dans l'absolu, et que le trésorier-payeur réussit à obtenir le recouvrement d'un certain nombre de créances qui ne sont pas réglées à la ville conformément aux obligations des débiteurs.

Je sou mets donc à vos voix la liste jointe à la délibération pour ce volume global de moins de 3 500 € ; vous pouvez voter.

On note l'arrivée de Madame Diarra et de Monsieur Cordin et l'on intègre leur arrivée après le vote puisqu'il est déjà lancé.

#### ***A l'unanimité***

### **404 Autorisation donnée au Maire pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2022, à compter du 1er janvier 2023**

#### **Monsieur le Maire**

Je l'explique pour le public, puisque nous avons l'habitude, ici au conseil municipal, de délibérer sur ce point. Le budget municipal pour l'année 2023, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre, n'est voté qu'au mois de mars, en général fin mars ou début avril. Mais évidemment la ville continue de fonctionner, notamment d'investir, au 1<sup>er</sup> janvier, il ne s'agit pas d'avoir trois mois sans budget où la ville ne peut pas avancer.

Le Conseil municipal autorise donc la ville, le maire en l'occurrence, à engager des dépenses d'investissement, dans la limite d'un quart, équivalent à un trimestre, des dépenses constatées l'année précédente.

Voilà le sens de cette délibération, c'est donc un volume d'investissement potentiel que nous pouvons engager pour janvier, février et mars de 5 800 000 €. Pas de questions, pas de remarques ? Je sou mets aux voix.

#### ***A l'unanimité***

### **405 Adhésion au groupement d'intérêt public (GIP) Activit'Y - signature de la convention de partenariat entre la Ville de Trappes et le GIP Activit'Y**

#### **Monsieur le Maire**

Activit'Y est l'agence départementale qui accompagne notamment les communes mais le Département également sur les politiques d'insertion. C'est quelque chose auquel je tiens beaucoup, l'idée est de promouvoir des solutions de lutte contre les situations d'exclusion professionnelle, c'est l'objectif du groupement Activit'Y. Certains élus travaillent spécifiquement sur l'insertion des jeunes, je pense à Dalale Belhout, mais plus globalement à l'échelle de la ville nous essayons d'intervenir pour favoriser le retour à l'emploi des personnes qui en sont éloignées. C'est le sens et l'intérêt de la librairie Le Mille-Feuilles, par exemple, qui insère notamment des femmes qui sont éloignées de l'emploi, quel que soit leur âge.

Mais nous pouvons utiliser un nouveau levier, qui a notamment déjà été utilisé dans le cadre de l'ANRU 1, c'est-à-dire les marchés publics, et la ville de Trappes va être engagée dans des volumes d'investissement très importants ; nous y reviendrons un peu plus loin. Il s'agit de faire de ces marchés publics, de ces dépenses de la collectivité qui est un investisseur important du territoire, un levier pour faciliter l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi.

Cela est codifié par le code des marchés publics, bien sûr, cela consiste à demander aux prestataires qui nous proposent leurs services, dans le cadre des marchés ouverts par la ville, d'intégrer un certain nombre d'heures de prestations qui sont réalisées par des

personnes éloignées de l'emploi. Elles peuvent être accompagnées par des associations, des entreprises d'insertion, des associations intermédiaires, des structures de toute nature, mais qui favorisent l'accompagnement et l'insertion des personnes en difficulté. Cela peut être des personnes en situation de handicap, des personnes en chômage de longue durée. L'objectif est de faire de la puissance publique — mais le secteur privé peut le faire également — un levier qui permet, en intégrant des clauses d'insertion dans les marchés publics, de transformer les réalités locales notamment et de favoriser l'emploi des personnes en difficulté, en particulier celles qui sont territorialisées à Trappes ou autour de Trappes.

Au mois de septembre, Madame Gefflot, qui travaille sous l'autorité de Monsieur Saldicco, a organisé une journée de sensibilisation des acheteurs municipaux dans les différents services pour qu'ils puissent intégrer ces préoccupations, à la fois en matière d'insertion mais aussi en matière d'impact environnemental de la dépense publique. On peut acheter vertueux, que ce soit en permettant de faciliter l'insertion d'hommes ou de femmes éloignées de l'emploi, mais aussi en réduisant l'impact carbone, par exemple, des produits que nous achetons ou des investissements que nous réalisons. Mais pour cela, il faut clairement indiquer les clauses dans nos marchés publics, qui permettent de mettre en concurrence les prestataires dans le respect du code des marchés publics.

Ce travail a donc été initié par la Direction des finances et cette journée a été très productive et très utile. Il s'agit de le prolonger en délibérant et en conventionnant avec le groupement Activit'Y qui va nous apporter son expertise et son savoir-faire, notamment dans la mise en œuvre des clauses d'insertion dans ces marchés publics. Également, par la mise à disposition de ce que l'on appelle des facilitateurs ou des facilitatrices, qui viennent mettre en relation les acheteurs publics que nous sommes avec les entreprises, et les entreprises avec les structures qui accompagnent les personnes en difficulté ou en insertion.

C'est une façon de faire correspondre l'offre et la demande, parce qu'il n'y a rien de pire que de créer des clauses d'insertion dans les marchés publics, de publier un marché, mais de n'avoir aucun répondant parce qu'aucun n'est capable d'aller chercher ce public spécifique. Je prends l'exemple des publics en situation de handicap, c'est plus facile parce qu'il suffit de faire ce que l'on appelle des marchés réservés, par exemple, ou des lots au sein des marchés qui sont réservés aux établissements qui font travailler des personnes en situation de handicap, nous en avons évidemment à Trappes et aux alentours. Mais c'est parfois plus difficile pour d'autres publics qui sont loin de l'emploi mais qui ne sont pas forcément suivis par des structures au quotidien et qui ont besoin d'avoir un accueil bienveillant, des entreprises capables de leur réserver des places pour leur permettre de mettre en œuvre la réponse à la commande publique, tout en étant bienveillant avec les personnes en insertion.

En intégrant cette démarche et en coopérant avec Activit'Y, nous allons pouvoir déployer cette stratégie à l'échelle de l'ensemble des investissements et des dépenses de la ville, pour créer des débouchés, notamment nos gamins qui peinent à s'insérer dans le marché de l'emploi.

Voilà la raison d'être de cette convention. En plus, elle a le mérite d'être consentie à titre gratuit, l'agence Activit'Y étant financée par le Département pour fournir ses prestations aux collectivités locales. À travers une coopération qui s'engage déjà, nous allons donc pouvoir bénéficier de ses services gratuitement pour la ville de Trappes.

Y a-t-il des questions, des remarques à ce sujet ? Je n'en vois pas, je sou mets donc aux voix.

**A l'unanimité**

#### **406 Approbation d'une convention d'objectifs et de partenariat pluriannuelle avec la Comédie Française**

##### **Monsieur le Maire**

La Comédie-Française, cette immense institution culturelle pluricentenaire, créée par Molière, a décidé de se jumeler, pour la première fois de son histoire, avec une ville et en l'occurrence la ville de Trappes.

##### **Madame GRANDGAMBE**

Merci, Monsieur le Maire. Vous avez donc la convention que nous vous proposons de signer avec la Comédie Française, nous avons déjà eu l'occasion de parler de ce beau projet. Il est rappelé au début de la note que vous avez pu lire que les jumelages culturels existent depuis très longtemps, ils ont été initiés par la préfecture de région. C'est toujours une institution culturelle jumelée avec une ville qui a des quartiers en politique de la ville, mais là, ce qui est tout à fait exceptionnel, c'est que c'est la Comédie Française qui n'a jamais fait cela, c'est la première fois qu'elle accepte de se lancer dans cette aventure.

Je tiens à remercier Alain Degois, qui nous a beaucoup aidés dans ce rapprochement avec la Comédie Française, au moment où il était lui-même en train de travailler au corps cette institution pour faire reconnaître l'improvisation théâtrale. Ce qu'il a réussi à faire et nous avons donc eu droit, et nous sommes quelques-uns à avoir assisté à ce spectacle, pour la première fois à des matchs d'improvisation théâtrale au sein de la Comédie Française.

En parallèle, il y a donc ce jumelage qui a été validé, il a été longuement travaillé et c'est l'aboutissement d'actions qui sont dans la convention et qui ont déjà démarré. Un travail partenarial qui est déjà très fructueux, les différents acteurs de la Comédie Française étant déjà venus sur le territoire de Trappes. Vous savez que la Comédie Française ce n'est pas que la grande salle que l'on connaît, ce sont aussi d'autres salles dans Paris qui sont parties prenantes.

Sur le contenu de la convention, nous sommes sur des choses très classiques. Il y a évidemment un axe qui concerne la découverte du patrimoine, dont les lieux. C'est très important pour les scolaires — même si la convention ne concerne pas que les scolaires — d'avoir l'occasion d'aller dans des salles, de voir du spectacle vivant en dehors de Trappes ou de Saint-Quentin, et de découvrir ces lieux absolument magiques. Il y aura plusieurs occasions d'aller assister à des spectacles dans des salles différentes. Nous avons donc de beaux projets de pièces de théâtre à découvrir ensemble, notamment avec les élèves des collèges qui sont une cible particulière.

Mais il y a aussi d'autres projets qui sont menés avec la Comédie Française. Nous allons déjà nous appuyer sur leur expertise dans le domaine de la culture. Il y a aussi des projets qui peuvent être très ponctuels, sur la découverte des métiers, par exemple, pour faire comprendre qu'un théâtre ce n'est pas que la salle et la scène, c'est aussi tout un monde derrière, avec des techniciens, des régisseurs, une multitude de métiers absolument extraordinaires qui ne sont pas toujours connus. Cela fait donc aussi partie de notre rôle que de mettre en valeur tout ce patrimoine qui est un autre patrimoine.

Enfin, il peut aussi y avoir des projets plus ciblés sur des publics, je pense au travail qui sera également mené avec des centres sociaux, les ASL, qui permettront, là aussi, de montrer toute l'étendue de ce que peut apporter le spectacle vivant.

Nous sommes très fiers, autant vous le dire, de cette convention, nous avons trois ans pour avancer en partenariat et inventer ensemble un nouveau chemin avec cette belle institution.

**Monsieur le Maire**

Merci, Madame Grandgambe. J'en profite pour vous féliciter, vous, les équipes qui travaillent sous l'autorité d'Anne Février à l'élaboration de ce très beau jumelage et des actions qui en découlent. Et évidemment celui qui l'a rendu possible par ses relations dans le milieu de la culture, et en particulier sa grande proximité avec l'administrateur en chef de la Comédie Française. C'est « Papy », Alain Degois, que citait tout à l'heure Sandrine Grandgambe, un homme qui met son talent, son énergie et ses réseaux à disposition des Trappistes. J'espère que chacun mesure l'honneur et le privilège que ce sera pour des centaines d'enfants et d'adultes de Trappes de pouvoir se rendre gratuitement à la Comédie Française, de pouvoir voir la troupe principale de la Comédie Française dans la grande salle et, au-delà, profiter également de la connaissance des métiers qui se pratiquent à la Comédie Française. J'espère que cela inspirera des enfants de Trappes qui se mettront au théâtre et que cela donnera, dans quelques années, de nouveaux talents issus de notre ville, pas uniquement dans le foot ou dans l'humour mais aussi dans le grand théâtre. Et peut-être que demain, pourquoi pas, un enfant de Trappes rentrera dans la troupe de la Comédie Française, ce serait un honneur et un privilège.

Merci pour ce beau travail qui se matérialise par cette convention d'objectifs que je vous invite donc à approuver. Y a-t-il des questions, des remarques ? Je n'en vois pas, je soumetts aux voix.

**A l'unanimité**

**407 Approbation d'une convention pluriannuelle avec l'association APMSQ**

**Monsieur le Maire**

Cette association accompagne aussi, sur le plan culturel, des centaines d'enfants.

**Madame GRANDGAMBE**

Là, très rapidement, parce que c'est quelque chose de beaucoup plus classique, nous sommes sur la reconduction de l'aide apportée à l'APMSQ. Je pense que tout le monde ici connaît le travail que fait cette association pour faire découvrir, en particulier, le répertoire d'opéra, le chant, à travers les actions autour des opéras qui se font chaque année au théâtre de Saint-Quentin. Mais il y a aussi des interventions dans les classes pour promouvoir le chant choral, c'est le cas dans des écoles comme Wallon en particulier. Et il y a aussi la maîtrise de l'APMSQ, qui permet de découvrir des voix de jeunes chanteurs.

Ça, ce sont les parties que nous accompagnons vraiment, mais il y a d'autres activités de l'association, notamment les concerts de La Villedieu. Nous les accompagnons indirectement puisque nous mettons à disposition l'auditorium du conservatoire. Et je vous invite à regarder avec intérêt la programmation des solistes de La Villedieu qui est vraiment de très grande qualité. Vous avez des solistes internationaux qui viennent à Trappes, ce n'est peut-être pas assez su ou mis en valeur, mais nous avons vraiment des concerts de musique de chambre de qualité internationale. Pour ceux qui sont intéressés, vous avez un site de l'APMSQ, je crois que le prochain concert est le 14 janvier, n'hésitez pas, c'est de très grande qualité.

Cela est rappelé dans la convention, nous accompagnons tout ce qui est lié à la pédagogie et à la promotion auprès des jeunes publics et des enfants.

**Monsieur le Maire**

Merci. Là encore, des centaines de Trappistes, enfants et leurs parents, découvrent souvent pour la première fois de leur vie la scène nationale de Saint-Quentin-en-Yvelines lors d'une extraordinaire soirée en fin d'année scolaire. Par ailleurs, elle donne à voir la diversité et la pluralité des talents sur notre territoire, les enfants de Trappes étant mêlés à des enfants de communes voisines pour une chorale géante et tout cela sous l'autorité et la direction du président, Hervé Farge, qui est un acteur très engagé du territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Je sou mets aux voix, s'il n'y a pas de questions, cette convention pluriannuelle avec l'APMSQ. S'il y a des administrateurs de l'APMSQ le cas échéant, je rappelle qu'ils ne doivent pas prendre part au vote, je dis cela pour Monsieur Malandain parce qu'un doute m'assaille.

**A l'unanimité**

<b>CTM</b>
------------

**408 Quartier des Merisiers et de la Plaine-de-Neauphle - Programme de Relance et d'Intervention pour l'Offre Résidentielle des Yvelines (PRIOR'Yvelines) volet rénovation urbaine - approbation d'une convention particulière avec le Conseil Départemental des Yvelines, Saint-Quentin-en-Yvelines et ICF la Sablière.**

**Monsieur le Maire**

Nous poursuivons avec, là encore, une forme de convention, cette fois avec le département des Yvelines dans le cadre de la mise en œuvre du programme PRIOR'Yvelines, programme de relance et d'intervention pour l'offre résidentielle.

Pour dire les choses de façon un peu plus compréhensible et lisible pour le grand public, notamment celui qui a la gentillesse d'assister à nos travaux, le Département accompagne et soutient les villes qui interviennent en investissant sur des programmes de réhabilitation de quartiers résidentiels qui le nécessitent. Évidemment, la ville de Trappes, qui est inscrite dans le cadre d'un Plan national de renouvellement urbain, est concernée. Et il intervient en mettant 1 € d'investissement public départemental à chaque fois que l'ANRU met 1 €. Et c'est un minimum parce qu'en général il est souvent constaté que le Département finance davantage encore que l'ANRU l'accompagnement des villes qui sont en pleine transition, comme c'est le cas de la ville de Trappes depuis un petit moment déjà.

Pour ce qui concerne le PRIOR qui lie la ville de Trappes, le département des Yvelines et un bailleur financé par le Département pour rénover son patrimoine, en l'occurrence le bailleur ICF La Sablière. Il s'agit de financer, à la fois des équipements publics, également la transformation de voiries dans les quartiers qui seront en rénovation urbaine, mais également, évidemment, le patrimoine privé du bailleur ICF La Sablière, il s'agit en l'occurrence du secteur Cité nouvelle dont nous avons déjà parlé lors d'un précédent conseil municipal. Les 107 pavillons de la Cité nouvelle qui sont propriété du bailleur ICF seront rénovées, pour la quasi-totalité d'entre eux. Si ma mémoire ne me trahit pas, ce sont 99 logements en rénovation très lourde, on parle de plus de 100 000 € d'investissement par pavillon pour pouvoir les rénover en profondeur. On parle là de pavillons qui ont 70 ans, qui méritent donc bien un très grand lifting pour les rendre beaucoup plus confortables pour leurs locataires.

Il s'agit également de financer, toujours dans le secteur Cité nouvelle et le bailleur ICF, la démolition et la construction de pavillons nouveaux, pour une petite partie du quartier, je crois que c'est pour 8 unités. Et la surélévation de 6 pavillons qui, aujourd'hui, sont sur un

seul étage et qui pourraient être construits sur deux étages pour agrandir la typologie de ces pavillons.

Ce projet a été vu, pour le secteur Cité nouvelle, en très étroite concertation avec les habitants lors de plusieurs porte-à-porte et de réunions régulières avec l'Amicale des locataires. Mais il s'agit également, pour le secteur de Camus, là encore pour le bailleur, de soutenir financièrement, notamment les investissements de la ville qui intervient, à la fois sur Cité nouvelle et sur Camus. Pour vous dire et parler surtout de nous, le Conseil municipal, les investissements de la ville et le soutien financier que nous recevrons de la part du Département, ces projets de rénovation urbaine sont aussi l'opportunité d'équiper la ville, et notamment ces quartiers. Puisque l'on ne peut pas transformer des quartiers et rénover sur le plan urbain notre commune sans intervenir sur les équipements, qui sont souvent un élément d'attractivité, ou son contraire d'ailleurs, des quartiers. C'est souvent lorsque les équipements publics se retirent, que les services publics se retirent, que la situation se dégrade, ou inversement, on ne sait jamais quelle est la cause et la conséquence. Mais il nous semble nécessaire d'intervenir aussi avec des équipements publics de qualité, qui donnent envie à des ménages de s'installer là parce qu'ils savent pouvoir disposer à proximité de services publics de qualité.

Dans le cadre du projet ANRU, la ville de Trappes a décidé d'investir notamment sur la petite enfance, Jarina Samad s'en réjouit. L'ANRU est aussi un accélérateur, parce que cela permet d'obtenir des financements. La ville est très en retard dans le domaine de la petite enfance, j'ai déjà eu l'occasion de le dire, puisque nous sommes 20 points en dessous de la moyenne départementale, même de la moyenne de SQY, sur ce que l'on appelle le « taux de couverture », c'est-à-dire le nombre de places en petite enfance par rapport au nombre d'enfants sur notre ville. Nous sommes donc très en retard, ce qui explique la liste d'attente anormalement longue à Trappes lorsque l'on veut inscrire son enfant en crèche ou lui trouver une solution en crèche familiale avec une assistante maternelle.

Il s'agit donc de tenter de combler une partie de ce retard, avec un investissement important que la ville devra consentir, la création de 60 berceaux sur le secteur Camus et 60 berceaux sur le secteur Cité nouvelle. Imaginez, deux nouvelles crèches, nous allons quasiment doubler la capacité d'accueil actuelle de la ville de Trappes en l'espace d'un mandat, un mandat et demi, le temps que les investissements soient réalisés. Il s'agit à chaque fois, pour une crèche, d'un investissement d'un peu moins de 5 millions d'euros HT, nous ne sommes donc pas sur de petits investissements. L'ANRU est une excellente occasion d'investir pour rattraper notre retard, puisque nous pouvons espérer que sur ces 5 millions d'euros, pour arrondir, par crèche, cela nous fait 10 millions d'euros à investir pour la petite enfance, nous puissions avoir à peu près 3 millions d'euros de subventions de l'ANRU. Autant de la part du Département et un reste à charge de la ville de 30 % en moyenne sur des opérations comme celle-là, auxquels il faut ajouter évidemment la TVA.

L'occasion fait le larron, nous avons besoin de construire des places en petite enfance, nous avons des subventions importantes grâce à l'inscription des projets de la ville de Trappes en rénovation urbaine à l'échelle nationale. Voilà donc une partie des financements que nous financera ce contrat PRIOR avec le département des Yvelines.

Il s'agit également de reconstruire à neuf l'école Flaubert, dans le cadre de la construction d'une future cité scolaire réunissant collège, école maternelle et élémentaire sur le secteur Camus. Là encore, un investissement très important de plus de 13 millions d'euros HT – je ne parle qu'en HT depuis tout à l'heure, il faut rajouter à chaque fois 20 % –. Là encore, un tiers de financement de la part du Département, un tiers de la part de l'ANRU et le reste pour la ville de Trappes.

Il y a également des dépenses d'investissement, je ne vais pas les détailler, lorsque l'on refait un quartier on attaque les réseaux, la voirie, les circulations. Ce sont souvent des routes municipales sous gestion de la ville de Trappes, d'autres sont de grandes avenues ou de grands boulevards par lesquels passent les bus, vous le savez, qui sont gérées par l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines. Là encore, sur l'aménagement de voirie, le Département finance, soit la ville, soit l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, pour accompagner ces projets de rénovation urbaine.

Je vous parlais de crèches, d'écoles, il y a également l'aménagement du gymnase Rousseau, qui est sur le plateau Rousseau. Le secteur du plateau urbain, à terme, mutera et le Département accorde à la ville de Trappes un tiers de financement pour reconstruire à la fin le gymnase sur le plateau Rousseau. C'est également une belle et grande nouvelle parce que ce gymnase a besoin, plus que d'un lifting, d'être reconstruit pour avoir beaucoup plus de fonctionnalités que ce n'est le cas aujourd'hui.

La réhabilitation de l'école Wallon également, qui est inscrite dans le projet NPNRU de Trappes. Là encore, une école très vieillissante, monolithique, la reconstruction coûtera cher : plus de 12 millions d'euros. Et nous avons là des financements de la part du Département qui viennent soutenir nos efforts d'investissement.

Des investissements également importants de la part du Département sur la réhabilitation, dont nous avons déjà parlé, du parc de la Plaine de Neauphle : près de 3 millions d'euros d'investissement pour refaire ce parc à neuf, avec une grande aire de jeux centrale, à moitié financée par le Département des Yvelines.

Il y a donc là de quoi se réjouir d'un soutien et d'un support financier très considérable de la part du département des Yvelines. Je m'en réjouis d'autant plus que ce n'est pas, vous le savez, mon bord politique. Je suis un homme de gauche, je ne m'en cache pas, le Président du Département et la majorité sont totalement à droite puisqu'il n'y a pas d'élus d'opposition. Mais force est de constater que, lorsqu'il s'agit de l'intérêt général, tout le monde est capable de dépasser les étiquettes partisans dans l'intérêt des habitants. Et les Trappistes comptent autant que les autres Yvelinois et méritent donc un concours financier conséquent du Département pour aller de l'avant.

Voilà, il faut donc reconnaître l'engagement financier fort du Département lorsqu'il est au rendez-vous, c'est le cas sur ce projet de rénovation urbaine. Et je ne peux pas résister au plaisir de dire que cela fait mentir les mauvaises langues qui expliquaient que si Ali Rabeh était élu maire de Trappes, étant un homme de gauche il serait immédiatement sevré de financement. Vous voyez comme cela est faux, puisque je crois que nous n'avons jamais vu autant de millions pleuvoir sur notre belle commune et ses habitants pour soutenir nos efforts d'investissement. Là encore, cela est nécessaire, la ville de Trappes n'étant pas la ville la plus riche des Yvelines.

Je ne suis pas rentré dans chaque détail de financement, les documents joints, et notamment la convention elle-même, le détaillent. Mais pour avoir un volume global, pour que vous ayez à l'esprit le montant de subvention attendue de la part du Département des Yvelines pour les trois acteurs que sont la ville, l'agglomération et le bailleur ICF, il s'agit d'un montant de subventions de 28 millions d'euros HT, on parle de gros sous. Mais c'est aussi cela notre rôle, je le dis pour le public, le rôle des élus est d'aller chercher, convaincre, expliquer pourquoi il est pertinent d'investir sur une ville comme Trappes. Et je crois que, notamment, l'investissement dans ces équipements est aussi une façon de montrer que la République est présente ici, dans la ville de Trappes et qu'elle est à la hauteur des attentes de la population.

Y a-t-il des questions ou des remarques sur ces investissements et cette convention avec le département des Yvelines ? Qui sera votée, pour votre information, dans les mêmes

termes, à la fois par l'agglomération de Saint-Quentin et par le département des Yvelines. Monsieur Miserey.

### **Monsieur MISEREY**

Une première question sur la façon dont sont proposées ces répartitions par département, par curiosité. Parce que vous l'avez dit, Monsieur le Maire, le Département propose la moitié concernant la requalification du parc de la Plaine de Neauphle et sur des projets beaucoup plus importants nous sommes bien loin de la moitié de cela.

Deux petites remarques : l'une concernant la réhabilitation, parce que nous comprenons bien que cela ne soit pas évoqué ici dans le détail. Je voudrais quand même attirer l'attention sur une chose, qui est qu'il peut y avoir un sentiment de frustration lorsqu'il y a, par exemple, des démolitions. Je ne dis pas qu'il ne faut pas qu'il y en ait, mais je dis simplement que c'est un sentiment qui peut exister, je voudrais donc savoir comment tout cela est accompagné. Vous nous répétez qu'il y a une concertation avec les habitants, ce que l'on peut constater également, lorsque l'on parle des coûts, c'est que l'on dit assez souvent des énormités sans le vouloir. Par exemple : réhabiliter coûte plus cher que démolir et reconstruire, ce qui peut arriver mais, par contre, au niveau de l'environnement, démolir et reconstruire coûte très cher à l'environnement, c'est une dimension qui est, à mon avis, insuffisamment prise en compte. Et lorsque l'on rentrera un peu plus dans le détail, puisque vous nous dites que vous concertez, mais il y a des chiffres annoncés, je suppose donc qu'il y a des projets en place mais nous n'avons rien vu de tout cela et je ne suis pas sûr que les habitants les aient vus eux-mêmes. J'attire donc l'attention là-dessus.

Et enfin, j'attire encore une fois l'attention : je ne suis pas ingénieur des travaux publics ou en génie civil et je n'ai pas de connaissances particulières en résistance des matériaux, mais je ne comprends pas la volonté de supprimer la RPA, je pose la question de savoir si elle pourrait être réhabilitée. Lors du dernier conseil municipal, vous nous avez dit, Monsieur le Maire, qu'il y avait un accompagnement vis-à-vis des personnes qui, lorsqu'elles étaient relogées, ne voyaient pas de surcoût quant à leurs loyers et leurs charges. Les résidents de cette RPA se trouvent dans une situation, pour ceux qui sont déjà partis puisqu'on les a incités à partir depuis des années, ou pour ceux qui restent qui devront partir, où ceci n'est absolument pas garanti. Je pense que les conditions actuelles correspondent à des gens modestes et qu'il est important de prendre tout cela en ligne de compte.

### **Monsieur le Maire**

Merci. Y a-t-il d'autres questions à ce sujet, où d'autres remarques ? Monsieur Malandain.

### **Monsieur MALANDAIN**

Je voudrais d'abord vous remercier, si je puis dire, noter ma satisfaction de voir les opérations mûrir au fil du temps puisqu'avec PRIOR'Yvelines la ville avait déjà voté un engagement partenarial avec le Département en 2018. Tout cela est donc un chemin qui aboutit, c'est tout à fait positif, je ne prendrai pas l'affaire de la RPA qui est une autre affaire.

Le deuxième élément que je note, c'est qu'il y a une prise en charge dynamique de la communauté d'agglomération sur un certain nombre d'éléments qui doivent sans doute être encadrés. Parce que lorsque je vois « aménagement d'ensemble Camus/communauté d'agglomération », les détails des contrats, des accords préciseront puisque l'opération Camus est au-delà de ce que peut faire la communauté d'agglomération puisqu'il y a aussi la ville et le bailleur ; c'est donc positif pour la ville.

Et juste une question de détail pour mon information sur la reconstruction du groupe Flaubert. Nous en avons déjà parlé un peu, je vous avais apporté cette réponse à l'une de nos interventions : la maternelle reste là où elle est, sauf s'il y a eu changement d'option

qui fait que ce sont la maternelle et la primaire de Flaubert qui seront déplacées et reconstruites. C'est juste une information, ce n'est pas un jugement.

### **Monsieur le Maire**

Très bien. D'autres questions ?

Dans l'ordre, en commençant par les remarques de Monsieur Miserey. Sauf exception extraordinaire, notamment la réhabilitation du patrimoine historique au cœur de Paris, la démolition et la construction neuve ne coûtent jamais moins cher que la réhabilitation, il faut vraiment intervenir sur des immeubles haussmanniens pour que la réhabilitation soit plus coûteuse. Cet argument-là, qui est parfois servi par ceux qui sont partisans du tout démolition, ne tient pas la route, y compris sur le plan strictement financier. Si l'on parle – et personne n'en parle, pour être honnête – du coût carbone, de l'impact environnemental de nos interventions sur le bâti, notamment en rénovation urbaine, alors le schéma est, sauf exception extraordinaire, très favorable à la réhabilitation par rapport à la démolition. Et la ville de Trappes tente de faire entendre ce discours à ses partenaires, de les intéresser à ce sujet des impacts comparés de la réhabilitation et de la démolition sur l'environnement. Dans un contexte où les COP se succèdent sans prendre de décision à hauteur de la gravité de la période que nous traversons et du mur climatique qui se rapproche à vitesse grand V, malheureusement on a parfois l'impression de prêcher dans le désert.

C'est notamment le cas dans le cadre d'un dialogue que nous avons avec tous les partenaires où la ville de Trappes, je ne vous le cache pas, est un peu isolée, voire même seule, pour envisager la réhabilitation d'un bâtiment du square Camus. Celui-ci n'est pas concerné par le projet urbain, en tout cas pas directement impacté, et nous pensons qu'il est possible de réhabiliter plusieurs dizaines de logements, en l'occurrence 62 d'ailleurs, dans le cadre de cette réhabilitation, d'améliorer considérablement les conditions de vie pour faire du quasi-neuf. Cela, à prix évidemment élevé, moins élevé que la construction neuve et la démolition, mais à coût considérable. Et nos partenaires peinent, pour des raisons que j'estime être largement idéologiques, en tout cas peu étayées sur le plan argumentaire, à accepter le principe d'une réhabilitation très partielle, par rapport à ce que j'aurais pu souhaiter dans l'absolu, du square Camus.

Je parlais tout à l'heure du patrimoine pavillonnaire d'ICF La Sablière sur la Cité nouvelle, les démolitions sont marginales, ce patrimoine, qui a 70 ans, est réhabilité. Regardez également le patrimoine pavillonnaire, toujours du même bailleur ICF La Sablière, sur le quartier La Boissière, il a 1 siècle, 100 ans, et pourtant il n'est pas démoli. En 2020, j'ai demandé fortement au bailleur qu'il soit réhabilité et j'ai le plaisir d'annoncer au conseil municipal que le bailleur a fini par prendre ses responsabilités sur ce patrimoine et à engager un peu plus de 40 000 € par pavillon pour faire une réhabilitation importante sur le quartier de La Boissière. Hors rénovation urbaine, bien sûr, puisque nous sommes sur 37 logements quasi diffus, même si cela est regroupé, sur le quartier de La Boissière.

On ne démolit donc pas, pourtant on a des emprises et des parcelles qui permettraient de démolir et de reconstruire à neuf, mais là on ne démolit pas, personne ne demande de démolir, tout le monde considère que la réhabilitation suffit.

C'est donc bien un vrai débat politique qui existe dans notre pays, uniquement pour les grands ensembles : faut-il tout démolir et reconstruire des quartiers sans logements sociaux ? Puisque c'est l'arrière-pensée de certains, raser les logements sociaux, les quartiers, et les remplacer par du logement purement privé. Ce n'est pas ma vision, j'ai voulu repartir d'une feuille blanche, nous l'avons fait à travers une concertation très intense depuis deux ans. Interroger vraiment les habitants, sincèrement, en prenant le temps, en allant chez chacun d'entre eux, en faisant du porte-à-porte, des réunions publiques, des

réunions d'appartement. Nous aurons à peu près tout fait de ce qui existe dans le panel des outils de concertation et ce n'est pas fini, nous continuerons dans le cadre de ce que l'on appelle la concertation obligatoire puisque celle qui a été menée jusqu'ici n'était pas obligatoire. Mais j'ai voulu que nous partions d'une feuille blanche, que l'on sonde les habitants sur leurs souhaits, leurs aspirations, leurs réalités, leurs vécus dans leur quartier et que l'on puisse, à partir de là, élaborer un projet d'intérêt général. Qui n'est pas que la somme des souhaits des habitants du square Camus ou du quartier Cité nouvelle puisque les intérêts peuvent être divergents, ce sont des intérêts individuels. Mais lorsque vous les écoutez tous, il émerge une forme de vérité, de souhait de la part des habitants, qui n'est d'ailleurs pas toujours conforme à ce qu'aurait été mon premier réflexe, mon premier souhait à moi en tant que maire. Mais, par exemple, j'ai été surpris d'entendre de façon majoritaire les habitants du square Camus souhaiter la démolition du square Camus. Cela a été une surprise pour moi, je ne m'attendais pas à cela, mais c'est ce que j'ai entendu, c'est ce que mes équipes ont recensé dans les porte-à-porte et les enquêtes que nous avons réalisés.

J'ai entendu aussi, et cela prouve bien d'ailleurs l'intelligence des habitants qu'il ne faut jamais sous-estimer, leur volonté de voir le square transformé. Pour certains, la volonté de le quitter définitivement, il faut la respecter, on ne peut pas obliger les gens à rester toute leur vie dans un quartier. Pour d'autres, leur volonté d'y rester fermement, accrochés à leur quartier dans lequel ils ont fait grandir leurs enfants et qu'ils occupent encore, pour certains, même en ayant vu les enfants partir, mais où ils souhaitent garder leurs repères, leurs réseaux d'amitié, etc. Et d'autres encore, encore plus accrochés à leur logement, incontestablement une toute petite minorité, mais c'est sur ces arguments que s'appuie une partie des partenaires de l'ANRU pour dire : « Monsieur le Maire, il faut démolir », puisque les gens expriment le fait qu'ils ne sont pas attachés à leur bâtiment mais à leur quartier, le cas échéant, même plutôt, en réalité, à leur ville. Très majoritairement, les habitants disaient : « Nous souhaitons rester habiter à Trappes, mais pas forcément dans notre quartier, pas forcément dans notre bâtiment ».

Nous avons enregistré tout cela en respectant chaque point de vue et en considérant que personne ne devait imposer d'en haut une lecture et une vision qui ne commence pas par donner la parole à ceux qui sont les premiers concernés. La démolition était donc plutôt acceptée par une grande majorité des habitants. Ce n'est pas pour autant le meilleur choix, bâtiment par bâtiment, à mon avis il y a des endroits où la démolition s'impose, elle permet de désenclaver le quartier. Effectivement, le quartier Camus est enclavé, il faut donc bien de nouvelles voiries qui viennent le mailler, le désenclaver et cela suppose de passer par des bâtiments actuels. Nous avons surtout voulu reconstruire le projet à partir d'un élément, central à mes yeux, le cœur du mandat municipal et évidemment le cœur de la réflexion autour de la rénovation du square Camus, qui est la question scolaire, de la réussite scolaire et éducative de nos enfants. Et c'est sur cette ambition que nous avons réussi à embarquer avec nous les partenaires, notamment le Département des Yvelines.

Je parlais des financements importants qu'il octroie à la rénovation urbaine et aux projets portés par les différents partenaires, mais il a également consenti à se mettre autour de la table pour réfléchir avec nous à une ambition éducative pour ce secteur. Pas uniquement le quartier Camus, mais le secteur beaucoup plus large qu'il englobe, le périmètre du collège Courbet. Et le Département a accepté un projet un peu fou, que nous avons voulu initier, celui dont je parlais tout à l'heure et que j'ai évoqué, je crois, lors d'un précédent conseil municipal si ma mémoire ne me trahit pas : celui de la cité scolaire. Comment est-ce qu'un enfant qui rentre à l'école à 3 ans en maternelle, même à 2 ans parfois, peut grandir dans un ensemble scolaire qui l'emmène jusqu'au lycée, jusqu'à l'âge de 14 ou 15 ans ? Un ensemble scolaire où l'on met sa réussite au cœur de tout, avec des bâtiments neufs : une école maternelle, une école élémentaire, un collège complètement neufs et surtout articulés les uns avec les autres. Avec des espaces de vie communs, partagés entre eux et aussi avec le quartier, dans un écrin de verdure. Faire en sorte que ceux qui

viendront habiter là ou ceux qui resteront habiter là soient très fiers d'habiter le square Camus et que, demain, beaucoup d'entre nous aient envie d'y habiter.

Voilà quelle était l'ambition de départ, une fois la première phase de concertation arrêtée, et c'est ce que j'ai présenté aux habitants du quartier qui ont été très largement en approbation de ces lignes fortes. Nous avons fait plusieurs réunions publiques, nous avons présenté cette ambition, nous avons parlé des crèches, beaucoup des services publics de cette cité scolaire. Nous avons parlé de la volonté de désenclaver, également de verdir considérablement le square Camus. Avec, en son cœur, cela change aussi la donne, un grand parc de 2 hectares qui viendra renforcer les espaces verts sur notre territoire. Nous avons le parc de la Plaine de Neauphle, nous aurons demain le parc du square Camus. Ce sera, non seulement un parc pour les riverains, ceux qui habitent aujourd'hui autour et ceux qui viendront y habiter demain, mais ce sera aussi un parc pour l'ensemble des Trappistes, avec des équipements complémentaires de ce que l'on retrouvera ailleurs.

Nous avons donc présenté cette ambition et ce projet d'ensemble et c'est cela qui a recueilli l'assentiment de nombre d'habitants, c'est cela qui fait que ce projet est accepté. Cela est parfois difficile, on le voit dans d'autres communes de l'agglomération où les projets sont contestés parce qu'ils n'ont pas été concertés ou parce que, pire encore, ils portent des arbitrages, des choix qui sont en contradiction totale avec les engagements pris par la campagne électorale de la part des candidats. Personnellement, pendant la campagne électorale, je n'ai dit qu'une seule chose à ceux qui me posaient la question de la démolition ou pas, j'ai dit : « Je ne sais pas, j'écouterai les habitants et je réfléchirai avec eux, sur place ». C'est donc plus facile de tenir des engagements justement lorsque l'on ne prend pas d'engagements pour espérer séduire le temps d'une élection. Ailleurs, on voit comment les positions sont crispées par le fait que des paroles ne sont pas toujours tenues, et je ne cite là personne en détail, ceux qui connaissent l'actualité de l'agglomération le devineront.

Pour revenir au square Camus : réhabilitation-démolition, Monsieur Miserey, le bilan est plutôt favorable, en général, sur la réhabilitation. Et sur le bilan carbone, nous l'avons fait pour l'un des bâtiments du square, celui sur lequel porte aujourd'hui le débat avec l'ensemble des partenaires où la ville de Trappes se retrouve isolée. Et ce bilan de l'impact carbone comparé d'une démolition-reconstruction ou d'une réhabilitation est largement faveur de la réhabilitation, bien sûr. À qualité thermique finale proche, je ne peux pas dire équivalente, ce n'est pas vrai puisqu'une construction neuve propose une qualité thermique légèrement supérieure à une réhabilitation de grande qualité. Mais nous avons voulu faire chiffrer, à la fois en termes financiers et en termes carbone un projet de réhabilitation de très grande exigence. La réhabilitation d'un logement du square Camus, c'est 110 000 € à 130 000 € par logement, c'est très cher par rapport à ce qui se fait habituellement. On m'a répondu : « Monsieur le Maire, vous voulez réhabiliter à des tarifs exorbitants que l'on n'utilise même pas dans les beaux quartiers parisiens », c'est vrai, je l'assume. Mais il se trouve que j'estime que les choix en la matière ne peuvent pas être dogmatiques et je regrette parfois qu'ils le soient de la part de partenaires qui veulent démolir pour démolir.

Mais je n'ai pas la main qui tremble lorsqu'il faut démolir, pour la cité scolaire, une emprise de 2,3 hectares, il faut démolir, on ne peut pas intégrer une cité scolaire au cœur d'un quartier sans démolir un nombre de bâtiments conséquents. J'ai donc assumé devant les habitants de ces bâtiments : « Votre bâtiment est sur l'emprise de la cité scolaire, il sera démoli », « Votre bâtiment, votre cage d'escalier est sur l'emprise d'une route qui vient désenclaver le quartier nord-sud, est-ouest, elle sera donc démolie ». Je l'ai assumé, ce n'est pas toujours agréable, je préférerais que l'on puisse réhabiliter davantage, mais le projet urbain a été pensé rationnellement, à partir d'éléments tangibles, ceux que j'ai présentés jusqu'ici. Il a été présenté aux habitants, il continuera d'ailleurs de l'être et il recueille un assentiment assez large, il n'y a pas de manifestations aujourd'hui, de

résistance massive, de gens fondamentalement hostiles au projet urbain dans son ensemble. Et globalement, ce à quoi je suis attentif avec obsession, je le dis parce que je harcèle les équipes là-dessus, notamment celles du service logement, les bailleurs, l'État et l'ensemble des partenaires, c'est sur la question du relogement. Parce que pour quelqu'un qui voit sa vie un peu bouleversée par un projet urbain et qui doit être relogé, il faut le faire avec attention et bienveillance. Et ce n'est pas facile d'aller expliquer à un couple qui s'est installé là à son arrivée en 1977 à Trappes, qui a fait là ses enfants, qui y a vécu 40 ans, qu'il faut subitement déménager pour être envoyé à l'autre bout de l'agglomération ou du pays. Ce n'est pas possible, il faut le faire avec beaucoup d'empathie, là encore il faut partir des souhaits des personnes, il faut leur donner des garanties.

Et surtout, et c'est étonnant de devoir dire cela, il faut tout simplement faire respecter leurs droits, parce qu'en réalité la loi n'est pas trop mal faite, elle est protectrice. Je l'ai évoqué sur la maîtrise, par exemple, du reste à charge pour les habitants actuels qui pourraient déménager mais qui doivent voir leur loyer, dans de nouveaux logements à l'autre bout de la ville ou dans le quartier, ne pas leur coûter beaucoup plus cher, ou ne pas leur coûter plus cher tout court au mètre carré. Et bien la loi le leur garantit, mais elle est parfois mal appliquée, ou l'on va parfois s'éloigner des souhaits exprimés par les locataires dans leur demande de logement pour leur imposer de déguerpir le plus vite possible. Parce que l'on sait que l'on s'adresse parfois à des familles faibles, pauvres, pas armées sur le plan juridique, qui peuvent se laisser impressionner. Nous sommes donc à leurs côtés pour leur faire connaître leurs droits, nous l'avons fait abondamment lors des mois précédents, nous avons même édité un document qui reprend leurs droits après plusieurs séances pédagogiques au sein de l'école Camus. Un document distribué pour leur faire connaître leurs droits et veiller à ce qu'ils ne soient pas abusés, je le dis comme je le pense, notamment par des partenaires ou des bailleurs qui peuvent vouloir libérer les lieux au plus vite, quitte à malmener parfois les locataires.

C'est donc complexe puisqu'il faut aussi que le relogement avance à bon rythme, il faut que les offres de relogement soient en adéquation avec les demandes et besoins des familles. Il faut que tous les partenaires jouent le jeu, lorsqu'une famille veut aller habiter à Nice il faut pouvoir l'aider à pouvoir trouver un logement à Nice. Lorsqu'une famille veut se rapprocher de Paris parce que Monsieur ou Madame travaille à Paris le matin très tôt, il faut l'aider à se rapprocher. Vous le voyez, il faut que différents partenaires jouent le jeu : la préfecture, Action logement, le 1 % patronal, les différents bailleurs de Trappes. Ce n'est pas parce qu'aujourd'hui on habite chez Val Office lorsque l'on habite au square Camus, que l'on n'a pas le droit de déménager chez CDC Habitat au square Jean Macé, par exemple, même si je déconseille en ce moment d'aller habiter au square Jean Macé. C'est donc un combat permanent que de réussir à faire respecter les droits des locataires, après avoir consacré beaucoup d'énergie à écouter leurs souhaits et leurs doléances.

Sur la concertation, je le dis, je n'ai de leçon à recevoir de personne, franchement. Et je le dis en remerciant de nouveau, parce que j'ai concerté beaucoup moi-même mais ce sont surtout les hommes et les femmes qui sont autour de la table et beaucoup d'agents territoriaux qui ont usé leurs chaussures en gravissant les escaliers du square Camus. Et je sais que cela a marqué profondément des élus qui ont vu dans quelles conditions de vie on traitait des gens qui auraient pu être leurs parents. Nous avons donc fait le travail, j'en suis assez fier, et évidemment il y a toujours des donneurs de leçons, il y a toujours des gens qui vous expliqueront qu'il fallait faire autrement. C'est normal, cela s'appelle la démocratie, cela me va très bien mais je n'ai pas à rougir. J'ai grandi dans des quartiers HLM, dans un bâtiment qui a été démoli dans le cadre d'une opération de rénovation urbaine non concertée, avec une forme de violence vécue par ma famille et moi-même. Je suis donc très fier, en tant que maire, de ne pas avoir contribué à rééditer ce type de

traitement de population que l'on prend parfois, non pas pour des êtres humains, mais pour des bêtes que l'on peut déplacer.

Sur la RPA, elle fait partie du périmètre, ses résidents, pour ceux dont la santé — et malheureusement ils sont peu nombreux — sera compatible, seront relogés dans la future résidence intergénérationnelle qui est en cours de construction. Je ne sais pas si certains passent à côté mais vous voyez les pelleteuses qui commencent à creuser le sol pour les fondations. La résidence intergénérationnelle est partie depuis quelques semaines maintenant, elle devrait être livrée au premier trimestre 2025 si le chantier est bien tenu, il n'y a pas de raison qu'il ne le soit pas. Elle permettra, je l'espère, à quelques-uns, d'être relogés là, à proximité immédiate de la RPA actuelle avec un loyer maîtrisé. Puisque la ville, là encore, s'est fortement battue avec les partenaires, le bailleur, l'État, pour maintenir un nombre de logements dans cette future résidence intergénérationnelle dédiée aux seniors. A l'ensemble des seniors de la ville, pas uniquement ceux de la RPA, une trentaine de logements directement attribués par la ville de Trappes dans son quota d'attributions. Et il faudra faire en sorte que ces logements soient accessibles avec ce que l'on appelle des PLAI, c'est-à-dire les logements sociaux les plus accessibles financièrement, et également des typologies qui soient compatibles pour les couples. Parce qu'il y a des couples qui n'ont pas forcément envie d'habiter dans un petit studio dans une résidence intergénérationnelle. Nous nous sommes donc battus pour obtenir un quota de réservations pour la mairie de Trappes qui permette de répondre à une partie des aspirations des personnes âgées dans notre territoire. Celles qui vivent au sein de la RPA, et dont l'état de santé leur permet d'être relogées demain dans la résidence intergénérationnelle, mais aussi toutes celles qui habitent aujourd'hui des logements privés, sociaux, devenu trop grands, trop coûteux à entretenir, à payer le loyer et qui pourront, demain, trouver là un débouché dans un logement neuf, confortable. Avec des espaces de vie communs, notamment une salle que nous avons exigée du bailleur, très importante, au dernier étage avec un joli panorama et qui sera un espace d'animation pour le public senior de la RPA et celui de la ville de Trappes dans son ensemble.

Sur la RPA, nous sommes sur un bâtiment dont je ne crois pas qu'il puisse être réhabilité. On voit comme les balcons sont étayés, c'est d'ailleurs un scandale absolu de laisser vivre des gens avec des balcons susceptibles de s'effondrer avec des étais. On se croirait franchement dans les quartiers les plus délabrés de New York, c'était le cas au cœur de Trappes. Il est temps que cette RPA soit démolie, je crois que la déclaration d'intention de démolir avait déjà été signée de longue date par mon prédécesseur. Les résidents actuels sont accompagnés par une directrice que je crois engagée et aux petits soins. Beaucoup sont dans un état de santé qui, évidemment, les oriente davantage vers un EHPAD, voire vers des établissements plus médicalisés encore. Peu auront l'autonomie nécessaire pour pouvoir accéder à la RPA, mais tout ceux qui le souhaitent et le peuvent seront accompagnés pour déposer un dossier, je crois que c'est une douzaine des résidents actuels qui a souhaité déposer un dossier de relogement dans la future résidence intergénérationnelle, sur la trentaine qui reste encore hébergée. Et sur la douzaine, la directrice est pessimiste sur le fait que leurs conditions de santé les rendent éligibles, ce seront potentiellement moins de 12 qui pourront rejoindre la future résidence intergénérationnelle. Mais là-dessus, les services de l'agglomération et la ville de Trappes sont attentifs à ce qu'une solution soit trouvée pour chacun. Notamment que les EHPAD du territoire — je l'ai déjà évoqué ici — ouvrent leurs portes aux résidents de Trappes qui souhaiteraient les rejoindre.

Pour répondre à Monsieur Malandain, sur l'aménagement d'ensemble du square Camus c'est la maîtrise d'ouvrage qui est déléguée à Saint-Quentin. C'est d'ailleurs la décision de l'ANRU, c'est dommage, des financements de la part de l'ANRU très faibles puisque l'ANRU qui pouvait financer la ville si elle aménageait à hauteur de 30 % de subventions sur les coûts d'aménagement, a décidé, à l'image de ce qu'elle fait ailleurs, qu'elle ne financerait que l'agglomération et non pas à hauteur de 30 % mais de 10 %. J'ai presque envie de vous dire que c'est le problème de l'agglomération, mais cela a aussi un impact sur nous puisque les aménagements qui seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage par Saint-Quentin-

en-Yvelines, seront de fait assumés financièrement aussi par la ville pour ce qui les concerne. C'est donc un montant de financement ANRU plus faible que celui que nous pouvions espérer, c'est très regrettable mais c'est ainsi. En revanche, le soutien financier du Département est à hauteur de 30 %. Parce que c'est dorénavant le règlement de l'ANRU de considérer que les aménagements d'ensemble doivent être assurés par les agglomérations et non plus par les communes, à Trappes, à Saint-Quentin comme ailleurs. Cela fait partie des décisions stupides qui ne le sont pas en réalité, puisque ce sont uniquement des décisions financières, l'ANRU voulant moins intervenir sur les aménagements d'ensemble, notamment la voirie, etc.

Pour les voiries de Camus, un volume important de celles qui seront aménagées le sera au bénéfice et à destination de l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, donc par elle-même, parce que ce sont évidemment des voiries qui seront empruntées par les réseaux de bus. Pour que vous compreniez un peu la règle, pour ceux qui sont dans le public et pour ceux pour qui ce n'est pas clair, c'est une règle un peu simpliste mais c'est cela : les rues par lesquelles passent les réseaux de bus gérés par Saint-Quentin-en-Yvelines sont entretenues par Saint-Quentin-en-Yvelines. Les rues qui ne sont pas concernées sont, soit entretenues par la ville, soit par le Département, pour dire les choses un peu schématiquement.

Vous évoquez la maternelle Flaubert, c'est évidemment le groupe dans son ensemble qui sera reconstruit dans le cadre d'une cité scolaire globale, de la maternelle jusqu'au lycée, jusqu'à la fin du collège. Évidemment, la maternelle Flaubert et son emprise fait partie du projet de réaménagement et accueillera du logement, et je souhaitais une part de logement social. Parce que j'ai oublié de le dire, cela a été un combat depuis la première minute et je ne considérerai qu'il est gagné que lorsque j'aurai la signature en bas à droite d'absolument tout le monde dans quelques mois : je n'envisage pas qu'un projet de réaménagement d'un quartier, qui est en réalité un quartier neuf, se fasse avec 0 % de logement social, c'est immoral. Je ne sais plus comment le dire parce que c'est un combat permanent et on dit des choses qui semblent évidentes mais qui ne le sont pas, ce n'est pas toujours approuvé par tout le monde et l'on doit se battre pour des évidences, c'est en tout cas le sentiment que cela me laisse. On a trop construit de quartiers d'habitat purement privé pendant des décennies et des quartiers d'habitat purement social pendant des décennies. On voit le résultat : nos enfants ne se côtoient pas dans les écoles, nous avons des écoles ghettos, des écoles qui vont bien, des quartiers ghettos, des quartiers qui vont bien et cela suffit. Nous sommes un peuple puissant, fort, riche, intelligent, nous ne sommes pas condamnés à reproduire les erreurs du passé.

Pour moi, il est donc nécessaire qu'à chaque fois que l'on construit des quartiers neufs, non seulement on ait une réflexion poussée, déjà sur l'impact environnemental de nos constructions, mais aussi sur le devenir de ces nouveaux quartiers qui doivent être des éco-quartiers, qui doivent bien vivre, respirer. Nous devons arrêter de construire des îlots de chaleur en pleine ville, c'est un élément qui me semble évident quand on pense aux logements dans lesquels on veut faire vivre et grandir nos enfants. Mais nous devons aussi arrêter de catégoriser les populations en fonction de leur niveau de richesse, ou pire encore parfois de leur origine. Et cela a été le cas, on a parqué dans des quartiers entiers, ici les Marocains, ici les Sénégalais, ici les Maliens, ici les Algériens. Et je crois que les erreurs que nous avons commises il y a maintenant près de 60 ou 70 ans, nous avons le droit d'en tirer les conséquences pour ne pas les reproduire. Cela veut dire nous mélanger, partout, qu'il y ait de la place pour tout le monde, les riches, les pauvres, les classes moyennes. Et que chacun puisse avoir un parcours résidentiel, déménager, faire grandir ses enfants là où il le souhaite et que l'on n'ait pas comme cela des ghettos que l'on constitue et qui se regardent en chiens de faïence. C'est ma conviction profonde et au moment où, dans ma ville, je travaille autour de la question du réaménagement d'un quartier entier — là-dessus

nous avons des points d'accord avec mon prédécesseur — je dis qu'il faut une part de logement social. Parce qu'il faut déjà que les habitants actuels puissent y trouver leur place, mais il faut aussi que des habitants d'autres quartiers qui auraient envie de venir habiter là trouvent leur place. Il faut qu'il y ait de la place pour tout le monde, tout simplement.

70 % des Français sont éligibles au logement social en Île-de-France, pas 10 % ou 15 %, 70 %. Un couple d'instituteurs a le droit au logement social, c'est la réalité, il n'est donc pas normal que l'on ne prévoit pas de logements pour loger un couple d'instituteurs ou un couple d'ouvriers. On a beaucoup parlé des métiers essentiels que l'on valorise pendant les crises, mais on considère qu'il ne faut pas construire de logements pour eux dans les quartiers neufs. Je ne suis pas d'accord, il y aura donc à Camus du logement social, c'est une bataille permanente, je vous le disais, sur le volume notamment. J'ai exigé a minima 25 %, j'espère obtenir plus in fine mais ce n'est pas naturel. Sous prétexte de corriger les erreurs d'urbanisation des années 70 ou 60, où l'on faisait 100 % de logement social dans certains quartiers, on nous dit aujourd'hui qu'il ne faut plus construire de logement social dans des villes comme Trappes ou il y en a plus que 25 %. C'est absurde ! On continuera donc à Trappes d'avoir des quartiers à 100 % de logement social et d'autres à zéro. On a le droit d'être intelligent et, au sein de la même ville, d'avoir 30 % ou 35 % dans chaque quartier, c'est comme cela que ça vivra bien. Que l'on soit, là encore, à Camus, Léo Lagrange ou ici en plein centre-ville près de la gare, que ce soient des logements à 3 000 € le m<sup>2</sup> ou des logements à 4 000 € le m<sup>2</sup>. On doit pouvoir avoir un logement social dans tous les quartiers de Trappes, dans tous ceux de Saint-Quentin-en-Yvelines et dans tous ceux de France en réalité. Nous y tenons et c'est la raison pour laquelle je me bats, notamment pour la réhabilitation du bâtiment D du square Camus, pour que dans les constructions neuves il y ait du logement social en collectif, et pourquoi pas en individuel, soyons fous.

Voilà, pour résumer et pour répondre à vos questions qui me permettent d'approfondir l'échange et la discussion sur le devenir du square Camus qui mérite bien que l'on prenne la demi-heure, je crois, qui vient d'être prise pour discuter du fond. Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur Malandain.

### **Monsieur MALANDAIN**

Je voudrais simplement rappeler, pour que l'on soit bien tous d'accord sur un sujet aussi important, que dans toutes les rénovations urbaines qui ont été faites et qui continuent – et j'ai dit tout à l'heure que c'était tout à fait positif – la mixité sociale est une règle. En ce qui me concerne, je vais faire un acte d'orgueil pour une fois, cela va changer un peu : tout ceci a été imposé par une loi qui s'appelle la « Loi d'orientation sur la ville » qui a été reprise par la SRU et je peux vous donner le manuscrit de la loi d'orientation sur la ville puisque j'en suis l'auteur, excusez-moi de dire cela. Avec cette politique qui est de continuer, même dans le neuf – c'est ce que nous avons fait dans la ZAC de l'Aérostas, dans d'autres endroits et c'est bien de continuer – la mixité sociale dépend fortement de la mixité des logements et de leur accessibilité par l'ensemble de nos concitoyens, quelle que soit leur situation financière et leurs choix sociaux et humanitaires. Merci beaucoup.

### **Monsieur le Maire**

Merci à vous. Je vais vous donner une illustration – excusez-moi vous n'y êtes strictement pour rien, Monsieur Malandain – de ce qui est inacceptable et c'est pour cela qu'il faut parfois avoir la main ferme avec les bailleurs. Sur la ZAC de l'Aérostas où, lorsque l'on se promène à pied ou en voiture, il est tout de même difficile, de l'extérieur, de deviner où sont les logements privés et où sont les logements sociaux. Ce qui est l'objectif lorsque l'on fait de la mixité sociale réussie, personne ne doit pouvoir distinguer un logement social d'un logement privé parce qu'ils doivent être de la même qualité, à la fois en termes de bâti, de structure, mais aussi sur la qualité ornementale. Et bien, un plot de logement social construit par le bailleur – en l'occurrence CDC Habitat – sur le quartier, avec des

malfaçons parce que l'on tire les prix vers le bas, on n'est pas vigilant, attentif sur la qualité de la construction, etc., est dans un état de délabrement qui m'invite aujourd'hui à obliger le bailleur, non seulement à reloger les familles logées là, mais à ne plus les remettre en location le temps de faire intervenir la garantie décennale. Parce que vous avez de l'eau qui fuit depuis des années, depuis trois ans, des champignons qui s'accumulent dans les pièces humides mais pas uniquement. On a vraiment des gens qui ouvrent des dossiers d'insalubrité dans des logements neufs, c'est honteux ! Et le bailleur là-dessus est responsable, au moment de la livraison il aurait dû être attentif, au moment de la construction être exigeant et vigilant. Au moment où les premiers symptômes de maladie du bâti intervenaient, il aurait dû exiger de la part des entreprises prestataires qu'elles puissent intervenir pour activer la garantie de parfait achèvement ou les garanties décennales le cas échéant.

Mais ils laissent faire, j'envoie maintenant les inspecteurs, on fait des rapports d'insalubrité mais on est obligé de hausser le ton pour que les bailleurs entretiennent convenablement leurs bâtis. Pourquoi je dis cela ? Parce qu'un logement neuf mal bâti, mal entretenu, mal géré aussi parce qu'il y a un problème de gestion – même dans la promotion immobilière classique on peut tout à fait avoir un bâtiment avec une malfaçon, on la corrige et si possible avant que les gens ne l'habitent – il faut pouvoir traiter cela. Parce que l'on est capable d'avoir un plot de logement social qui se dégradera au milieu d'un ensemble de bâtiments plutôt bien réussi. C'était juste pour compléter l'intervention de mon prédécesseur, Monsieur Malandain, et vous dire que maintenant, la leçon étant retenue, nous serons – y compris nous, la municipalité, comme si nous n'avions que cela à faire – extrêmement attentifs à la qualité du bâti, y compris lorsque ce sont des bailleurs sociaux qui investissent.

Monsieur Miserey a levé la main ?

### **Monsieur MISEREY**

Juste une remarque qui va aller dans votre sens, Monsieur le Maire : ce sur quoi il faut se battre c'est sur le parallèle que font certains entre logements sociaux et problèmes sociaux. Le logement social ne rime pas avec problème social, il est fait pour donner la possibilité à ceux qui ont des moyens plus modestes de pouvoir être logés dignement et ce n'est pas ce qui se passe. Le problème ce sont les conditions de vie des gens qui vivent dans ces logements et ce n'est pas le logement qui produit les problèmes sociaux.

### **Monsieur le Maire**

Sauf lorsqu'il est mal construit, c'est ce que je viens de dire juste avant, évidemment, nous ne pouvons que nous rejoindre là-dessus. Que les quartiers 100 % habitat social – ce qui était, à mon avis, une erreur malgré tout – aient généré quand même autant de réussite pour notre pays – parce qu'on parle souvent de ce qui ne va pas mais on parle rarement de ce qui va bien – est un petit miracle. Parce que l'on a quand même créé les ingrédients d'une explosion dans ces quartiers, d'un échec collectif, et malgré tout il y a de jolies fleurs qui réussissent à pousser au milieu du désert. À travers les milliards qui sont investis aujourd'hui – qui sont d'ailleurs toujours insuffisants – on essaie juste de corriger les erreurs du passé. Essayons tout simplement, dans les nouveaux quartiers, de ne pas les reproduire. Et lorsque je vois des opérations, par exemple dans le secteur centre, 100 % privées, que je vois que l'on nous demande encore de concentrer, même si c'est dans d'autres territoires carencés, des opérations 100 % logement social, je me dis que l'on n'est toujours pas assez intelligent dans notre pays.

On soumet d'abord aux voix puis on poursuivra l'examen des délibérations à l'ordre du jour, le vote est ouvert.

### **A l'unanimité**

**409 Avis concernant le nombre de dérogations au repos dominical accordées par le Maire aux établissements de commerce de détail à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023**

**Monsieur BASDEVANT**

Comme chaque année depuis 2015, le Conseil municipal est invité à donner son avis, c'est-à-dire la possibilité de passer de 5 à 12 dimanches d'ouverture par an pour les commerces concernés. Et, comme chaque année, je vous invite à donner un avis de 5 dimanches, c'est-à-dire à rester au nombre de dimanches minimum pour garantir le dimanche comme un jour de repos.

**Monsieur le Maire**

On peut dépasser 12 et tu veux rester à 5 ? Ça tombe bien, moi aussi. Des expressions là-dessus, des prises de position ? Je n'en vois pas, je sou mets donc aux voix. Je rappelle qu'il s'agit là d'une obligation qui concerne les commerces qui ont des salariés, un artisan, un petit commerçant peut ouvrir autant qu'il le souhaite tous les dimanches de l'année s'il le veut.

**A l'unanimité**

**410 Extension du périmètre du droit de préemption pour les fonds de commerces, les fonds artisanaux et les baux commerciaux lors de leur cession.**

**Monsieur le Maire**

Nous en avons beaucoup parlé lors d'un précédent conseil municipal et la parole est toujours à Pierre Basdevant.

**Monsieur BASDEVANT**

Merci, tout à fait. Le droit de préemption pour les fonds de commerce est d'abord la possibilité d'une transmission d'un fonds entre commerçants, la possibilité pour le maire de préempter et d'empêcher la cession pour pouvoir le rétrocéder à un commerce de son choix. Par exemple, un coiffeur qui souhaiterait céder à un autre coiffeur, le maire pourrait décider de préempter et choisir une activité commerciale qui lui conviendrait mieux : un fromager, un caviste, par exemple.

La présente délibération datait de 2011, nous souhaitons donc la réactualiser parce que, d'une part, certains pôles commerciaux n'étaient pas prévus, comme du côté du boulevard Martin Luther King où il y a un pôle commercial. Et, depuis 2011, il y a aussi un nouveau quartier : l'Aérostat, avec une zone commerciale, nous avons donc souhaité les rajouter dans cette délibération et agrandir la zone de préemption commerciale.

**Monsieur le Maire**

Merci beaucoup. Des interventions sur ce sujet ? Monsieur Miserey.

**Monsieur MISEREY**

Je suis favorable à cette disposition, simplement pour nous assurer qu'elle ne pourrait pas être élargie, parce que je crois savoir que certains commerces ne rentrent pas dans le périmètre et l'auraient peut-être souhaité. C'est juste une question, sinon je suis favorable, bien évidemment.

**Monsieur le Maire**

Des commerçants eux-mêmes auraient souhaité rentrer dans le périmètre de préemption ? Ça, j'en doute, c'est plutôt l'inverse en général.

**Monsieur MISEREY**

Des commerçants souhaiteraient, par exemple dans l'opération Cœur de ville, que ce soit élargi et faire partie de ce périmètre. C'est un autre sujet, mais je souhaiterais m'assurer que l'ensemble des commerçants qui souhaiteraient être considérés autrement puissent l'être, c'est tout.

**Monsieur le Maire**

Je ne suis pas sûr que vous ayez saisi, ce n'est donc pas le sujet à l'ordre du jour ? D'accord. Parce que là, tous les commerces sont dans le périmètre qui est proposé dans la délibération, par définition, vous devez parler du FISAC je pense, je ne vois que cela, ou des dispositifs Actions Cœur de ville. Ça, c'est effectivement un tout autre sujet et le périmètre est défini depuis longtemps et il est très large. Mais si vous avez une préconisation particulière, rapprochez-vous de l'adjoint au commerce pour lui préciser quels commerces souhaiteraient quel accompagnement sur quel sujet. Là, on parle du droit de préemption municipale, en général c'est une entrave au commerce libre et non faussé, je connais donc peu de commerçants qui seraient ravis de venir se présenter devant les services municipaux pour faire connaître leur souhait de cession ou d'acquisition de fonds. Je pense que c'est plutôt l'inverse, si certains pouvaient en sortir ils le feraient avec plaisir.

Je soumetts aux voix. Je rappelle, puisque nous en avons parlé au précédent conseil municipal, l'opportunité de créer une foncière qui pourra acquérir des fonds de commerce et des murs et cette délibération accompagne, évidemment, cette ambition. Ce sont plusieurs flèches au même arc, avec notre volonté de maîtriser le développement commercial à Trappes.

**A l'unanimité**

**ÉDUCATION**

**411 Convention petits déjeuners sportifs dans les écoles élémentaires de janvier à juin 2023**

**Madame GRANDGAMBE**

C'est quelque chose que nous avons déjà vu, nous sommes donc vraiment sur la reconduction de ce type de convention. Je rappelle juste que nous parlons de petits déjeuners mais en réalité le choix qui a été fait, avec l'Education nationale, est d'accompagner les enfants qui vont à la piscine. Cela peut intervenir le matin comme cela peut intervenir au moment du goûter, mais il nous a paru plus pertinent d'avoir un apport qui corresponde aussi à un effort fait par les enfants. Puisque le petit déjeuner, c'est compliqué, et ce n'est pas consensuel dans le corps enseignant de donner un petit déjeuner qui pourrait être supplémentaire à un déjeuner déjà pris à la maison. Le but n'est pas d'avoir des enfants qui vont devenir obèses avant l'heure, nous avons donc plutôt adapté ce système que demandait au départ le Ministère de l'Education, sans nous avoir bien donné les clés de la façon dont on le mettait en place.

**Monsieur le Maire**

Merci. S'il n'y a pas d'observations, de questions, je soumetts aux voix. J'avais fait la blague, lors d'une précédente réunion : l'État veut bien nous financer les fruits mais pas les corbeilles, nous achetons donc les corbeilles et il achète les fruits. Voilà où nous en sommes dans la République française en 2022. Nous avons également décidé d'acheter des gourdes que les enfants aient de l'eau sans avoir tout le temps des bouteilles en plastique, avec

l'impact environnemental négatif que cela induit, et ils n'ont pas voulu payer les gourdes, nous achetons donc les gourdes. Et nous payons également l'eau qui va dedans puisque les enfants se servent dans nos écoles, bien sûr. Là, c'est vraiment pour faire plaisir à Monsieur le Directeur académique des services de l'Education nationale, qui doit lui-même faire plaisir à son ministre. Que la ville de Trappes ait intégré le dispositif, ce n'est pas pour les enjeux financiers.

**A l'unanimité**

## GRANDS TRAVAUX

### **412 Marché de travaux d'extension du groupe scolaire Jean Macé : avenant n°5 au lot n°1 -démolition/VRD/gros oeuvre/maçonnerie/menuiseries intérieures/plafonds**

#### **Monsieur le Maire**

Nous en parlons à chaque conseil municipal, nous n'allons donc pas nous éterniser dans le détail. Là, nous arrivons au bout, on peut espérer que ce soit fini ou il y a encore des avenants ? Oui, on a bon espoir ? Il peut encore rester des avenants, nous risquons donc d'en reparler lors d'un prochain conseil.

Pour un certain nombre de lots, que je ne vais pas détailler là pour ne pas allonger inutilement la soirée, il s'agit de faire des avenants en plus ou en moins-value, souvent en plus-value malheureusement, pour les derniers ajustements liés à la réalisation de l'extension du groupe scolaire et du centre périscolaire Jean Macé.

Je vais donc soumettre aux voix successivement les 7 marchés de travaux qui se voient appliquer un avenant. Je commence par le marché de travaux démolition/VRD/gros-oeuvre/maçonnerie/menuiseries intérieures/plafonds, le vote est déjà ouvert.

**A l'unanimité**

### **413 Marché de travaux d'extension du groupe scolaire Jean Macé : avenant n°5 au lot n°2 - charpente/MOB/couverture**

#### **Monsieur le Maire**

Que veut dire MOB, pour ma culture ? Mobilier ? Vous êtes sûr, ce n'est pas plutôt de l'ossature bois ? Je pense que c'est plutôt de l'ossature bois, parce que l'on parle de charpente et de couverture et comme j'ai un adjoint au maire en charge du commerce qui est, par ailleurs, spécialiste de construction apparemment, il travaille dans une coopérative de construction d'Île-de-France, je vais le recruter comme Directeur général des services techniques.

**A l'unanimité**

### **414 Marché de travaux d'extension du groupe scolaire Jean Macé : avenant n°5 au lot n°3 - Menuiseries extérieures/serrurerie**

#### **Monsieur le Maire**

Nous poursuivons avec le marché concernant, cette fois, les menuiseries extérieures et la serrurerie, le vote est lancé.

**A l'unanimité**

### **415 Marché de travaux d'extension du groupe scolaire Jean Macé : avenant n°2 au lot n°4 - ravalement/ITE**

**Monsieur le Maire**

Nous continuons avec l'avenant concernant le ravalement et l'isolation technique par l'extérieur.

**A l'unanimité**

**416 Marché de travaux d'extension du groupe scolaire Jean Macé : avenant n°4 au lot n°5 - CVC/Plomberie**

**Monsieur le Maire**

Le marché plomberie/chauffage-ventilation et climatisation, nous lançons le vote.

**A l'unanimité**

**417 Marché de travaux d'extension du groupe scolaire Jean Macé : avenant n°4 au lot n°6 – électricité**

**Monsieur le Maire**

Le lot électricité, l'avant-dernier.

**A l'unanimité**

**418 Marché de travaux d'extension du groupe scolaire Jean Macé : avenant n°3 au lot n°7 - nettoyage aménagement intérieur finitions**

**Monsieur le Maire**

C'est enfin terminé avec le nettoyage /aménagement intérieur/finitions. Lorsque l'on en est aux avenants de finitions, c'est bon signe.

**A l'unanimité**

**419 Opération d'aménagement dite des Rives du Plateau Urbain sur la commune de Trappes : définition des orientations stratégiques et proposition de modalités de mise en œuvre.**

**Monsieur le Maire**

C'est un sujet très important, absolument central et majeur pour l'avenir de la ville de Trappes. Je parlais de l'autre sujet d'urbanisme extrêmement important : la rénovation urbaine des square Camus et Cité nouvelle, là, il s'agit d'une nouvelle centralité, l'équivalent d'un nouveau quartier à Trappes. Il viendra s'adosser ou environner le futur plateau urbain de 3 000 m<sup>2</sup> qui va surplomber la nationale 10, sur le parvis de la mairie, qui va relier le centre-ville et le village de Trappes. 3 000 m<sup>2</sup> à aménager, une dalle en béton sur laquelle il faudra penser des aménagements en concertation avec les habitants, mais également des aménagements alentour sur plusieurs îlots. Il y a aujourd'hui des îlots qui ne sont pas construits :

- L'îlot Rousseau, sur lequel nous avons un gymnase, j'en parlais tout à l'heure, et un terrain de football ;
- L'îlot Carnot sud de la RN 10, c'est le parking de stationnement — pour résumer, pour ceux qui connaissent mal le nom des îlots — sur lequel le marché était organisé le dimanche matin, avant de revenir au centre-ville Avenue Carnot ;
- Et également une partie de l'îlot, qui est juste en face de la mairie, de l'autre côté de la route nationale 10, à partir de la maison qui fait l'angle, juste à l'arrivée sous le pont Cachin, et quasiment jusqu'au fond de cet îlot, où nous aurons à réaménager tout le secteur pour environner la future place centrale de Trappes que sera ce plateau urbain.

Vous le voyez, un aménagement absolument significatif, qui va engager la ville de Trappes et son devenir sur la décennie qui vient. Et qui va permettre, je l'espère, de créer du lien entre les différents quartiers de la ville, de venir proposer une offre complémentaire au centre-ville de Trappes. Notamment sur les aspects commerciaux, activités, sur la dynamique économique également de ce périmètre. Et qui va également contribuer, non pas en tant que tel comme objectif, à faire grossir la ville, mais en tout cas pour la relier, créer des connexions entre des quartiers qui vivent un peu séparés aujourd'hui et où les continuités sont rendues plus difficiles, plus contraintes par la présence de la route nationale 10, les ponts qui permettent de l'enjamber et évidemment la voie de chemin de fer qui, elle, est plus complexe à déplacer.

L'enfouissement de la RN 10 progresse à bon rythme, selon le rythme initialement fixé, avec l'aménagement du carrefour d'entrée de ville ; aujourd'hui, ils en sont plutôt à creuser le passage en souterrain. Et dès que cet équipement sera livré, dès que le rond-point sera achevé et que notamment le passage en souterrain, sous le rond-point pour aller vers Paris, sera mis en service, l'État s'attaquera à la tranchée centrale qui reliera le premier rond-point au second et qui permettra de faire passer les véhicules en dénivelé sous le futur plateau urbain.

Cet aménagement d'ensemble est ambitieux, important, on parle de dizaines de millions d'euros. On parle également d'un potentiel de constructibilité, construire proche du centre-ville, de la gare pour pouvoir justement éviter l'étalement urbain et rapprocher les habitants des moyens de circulation qui leur permettent d'aller à leur travail. C'est un enjeu majeur pour la ville de Trappes, avec la construction potentielle de plusieurs centaines de logements, de nouveaux commerces en pied d'immeuble, de nouveaux équipements publics, je parlais tout à l'heure du gymnase Rousseau. Tout cela est une opération d'aménagement très ambitieuse que la ville a souhaitée — en rupture avec mon prédécesseur — confier à l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines. Dans un travail, je l'espère, en bonne intelligence, en confiance, qui nous permettra de répondre aux besoins et aux souhaits de la ville de Trappes, tout en disposant de l'expertise et de la connaissance nécessaire, sur ces grands enjeux de transformation d'une ville, à l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et de ses prestataires, ses partenaires qui porteront ce grand et beau projet.

Grand et beau projet qui sera coûteux, parce que pour aménager un plateau urbain on parle, selon les estimations et les projets, d'environ 20 millions d'euros. L'aménagement des abords demandera également de viabiliser des terrains qui ne le sont pas. Il s'agit de penser tout cela dans une continuité, l'idée est quand même d'avoir notamment du logement avec des fonctionnements en îlots qui puissent avoir leur propre vie. Mais en même temps qui soient ouverts, c'est comme cela que je le conçois pour ce qui me concerne, et qui ne soient pas des îlots refermés, résidentialisés, comme l'on dit, avec des grilles et des barrières qui les rendent imperméables aux traversées. Au contraire, l'enjeu sera de rendre tout cela poreux et de permettre les circulations, notamment piétonnes ou cyclables, de la façon la plus harmonieuse possible. Et de faciliter également, je le disais, les circulations cyclables, le futur RER vélo devra facilement se brancher à la ville de Trappes.

Et les transitions, notamment tout le long de la RN 10, doivent permettre aux habitants, de Saint-Quentin en général et de Trappes en particulier, d'abandonner leur voiture le plus possible pour pouvoir prendre le vélo. Il faut avoir en tête que la moitié des déplacements domicile-travail, au sein de notre agglomération, se font à moins de 3 kilomètres. Pour de nombreux usages au quotidien : acheter la baguette, aller au travail, etc., nous pourrions abandonner la voiture polluante et privilégier les circulations douces. Mais pour cela il faut aussi que les grands carrefours ou les grands secteurs de connexions urbaines dans notre ville le permettent et soient pensés pour dès l'origine. Il est beaucoup plus difficile

d'intervenir sur la cyclabilité d'une ville, par exemple, une fois que les quartiers sont bâtis, qu'à l'origine dès leur conception lorsque les choses sont bien pensées.

Voilà l'un des nombreux défis qu'il faudra relever à travers l'aménagement de ce secteur stratégique de la ville de Trappes. J'ai envie de dire le centre-ville de Trappes, puisque ce sera vraiment, non seulement une liaison avec les autres quartiers et les autres centralités, mais ce sera surtout un renforcement, un étalement de notre centre-ville pour lui permettre d'avoir de nouvelles fonctionnalités et d'être beaucoup plus attractif qu'il ne l'est aujourd'hui.

L'objet de cette délibération est d'approuver les objectifs communs, que je viens de résumer à grands traits, entre la ville et Saint-Quentin-en-Yvelines pour l'aménagement dit « des rives du plateau », et de confier l'opération d'aménagement global à l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, en très étroite concertation et coordination avec la ville de Trappes et les objectifs qu'elle se fixe. Voilà l'objet de la présente convention.

Y a-t-il des prises de parole à ce sujet ? Monsieur Malandain.

### **Monsieur MALANDAIN**

Je voudrais d'abord rappeler, pour les archives techniques si je puis dire, qu'il y a déjà eu des regards techniques d'urbanistes, d'architectes, etc., sur tout ce qui devra ou qui pourra se passer une fois que les travaux de la RN 10 seront terminés. Cela ne veut pas dire que c'est bouclé, que c'est fini, ce n'est pas du tout cela que cela veut dire, mais il y avait tout de même un certain nombre d'idées. Je vais donner un exemple pour ne pas être trop long, d'autant que j'ai une obligation et que je dois partir : tous les problèmes du stationnement, du marché, etc., sont des questions qui doivent être analysées, qui ont eu un commencement de réflexion et qu'il faut continuer.

Ma deuxième remarque c'est que la ville – et il faut que l'on soit bien d'accord là-dessus, mais je crois qu'il n'y a pas de difficulté majeure – c'est le centre-ville, c'est un secteur historique. Nous ne sommes donc pas dans une zone d'aménagement concerté sur un terrain vide, nous sommes dans un lieu vivant, animé, où chaque opération a ses difficultés mais aussi ses nécessités. Et si l'on confie la maîtrise d'ouvrage à la communauté d'agglomération, il faut que le partenariat soit assuré avec beaucoup de fermeté. Parce que la conception de la rénovation, de l'évolution du Cœur de ville, cela concerne bien la ville, même s'il y a des répercussions, des éléments à joindre avec la communauté d'agglomération. C'est un choix, pourquoi pas ? Cela demande une grande vigilance en tout cas. Il y a une histoire plus ou moins connue, mais lorsqu'elle est connue il faut la respecter. Le centre de Trappes n'est pas seulement un centre à reconstruire, c'est un centre dont il faut poursuivre l'évolution. Je vais voter, je ne vais pas faire d'obstacle à ce travail extrêmement important pour l'avenir de Trappes.

Le troisième élément que je voulais dire, qui peut paraître dérisoire : ce sont des données, un secteur que je me permets de dire que je connais bien et, au-delà des questions politiques ou partisans, je suis disponible pour les commissions de travail sur ce sujet, si tout le monde en est d'accord. J'insiste sur le fait qu'il ne faut pas oublier l'histoire, lorsque l'on a conçu pendant 10 ans le plateau urbain et ses aménagements, il y a eu des accords, des désaccords et dans ma tête il y en a toujours ; si l'on peut contribuer à cette évolution, je suis disponible. Il n'y a pas d'obligation mais c'est une idée que je propose. Merci beaucoup, je dois partir.

### **Monsieur le Maire**

Je veux juste vous dire, avant que vous ne nous quittiez, que la vigilance, je vous le confirme, est de mise. C'est d'ailleurs pour cela que cette convention n'est présentée qu'aujourd'hui, assez tardivement dans le processus. Parce que nous avons pris le soin

d'obtenir toutes les garanties, notamment de modifier cette convention, afin qu'elle exprime assez explicitement un certain nombre de points de vigilance que je partage avec vous. Notamment sur la gouvernance qui sera garante, comme cela est indiqué, du respect des objectifs assignés au projet par la ville de Trappes et des équilibres, pour faire en sorte que, pour vous comme pour moi d'ailleurs, ce centre-ville et cet espace-là soient un écrin. C'est vraiment le cœur de la ville de Trappes et nous veillerons à ce qu'il soit particulièrement soigné, nous solliciterons d'ailleurs les meilleures expertises en la matière pour compléter celles qui ont déjà été sollicitées.

Quoi qu'il en soit, même avec une agglomération qui est puissante, qui a des moyens financiers, des expertises importantes, je pense qu'il vaut mieux échanger sur le devenir de ce secteur avec les puissances publiques que sont la ville de Trappes et la communauté d'agglomération, plutôt qu'avec des opérateurs privés comme les promoteurs immobiliers qui n'ont pas les mêmes agendas et objectifs. Mais nous serons, soyez-en certain, particulièrement vigilants et attentifs. Surtout, l'une des garanties, Monsieur Malandain, de la prise en compte de l'intérêt général et de celui de la ville de Trappes – nous l'avons écrit noir sur blanc de façon assez forte sur cette délibération – repose sur la volonté d'y associer très largement les Trappistes. À la fois sur le plateau lui-même, c'est important – je l'ai déjà dit, j'ai déjà eu l'occasion de l'exprimer ici – mais aussi sur les aménagements alentour. Et je ne souhaite pas que nous aménagions un secteur privatisé aux abords du plateau urbain, je souhaite que tout cet espace, je le répète, soit poreux, investi par les habitants, et que les aménagements qui y siègent permettent cela. Nous aurons donc l'occasion, à plusieurs reprises je pense, de venir en débattre et le présenter devant le conseil municipal et l'assemblée des habitants qui y participent.

Merci à vous, bonne soirée Monsieur Malandain, nous savons les contraintes qui vous obligent à nous quitter avant le terme de ce conseil municipal.

Je sou mets aux voix s'il n'y a pas d'autres interventions.

Nous notons le départ de Monsieur Malandain après la délibération n°22.

### **A l'unanimité**

## **LOGEMENT**

### **420 Modificatif de la délibération n°2022-344 du 04 Juillet 2022 - contrat de prêt n°49460 garantie d'emprunt ANTIN RESIDENCES - Réhabilitation François Villon 1/2/4 square François Villon**

#### **Monsieur le Maire**

Pour ceux qui sont assidus à nos travaux, vous vous rappelez d'une délibération que nous avons dû revoter pour une histoire, non pas deux mais presque. Je ne me souviens plus exactement de ce que c'était, une anecdote absolument pas significative, mais dès qu'il y a une erreur dans une délibération il faut revoter au conseil municipal suivant.

Et bien là, c'est la même chose avec le bailleur Antin Résidences qui est propriétaire de la résidence François Villon qui est vraiment tout près, Rue Jaurès, un patrimoine assez dégradé d'ailleurs qui a besoin de plus qu'un lifting. Le bailleur engage donc la réhabilitation, je crois que, de mémoire, nous sommes à un peu plus de 30 000 € par logement, avec une isolation technique par l'extérieur notamment, mais pas uniquement. Il nous demande une garantie d'emprunt, puisqu'il emprunte évidemment une somme considérable : 1,5 million d'euros pour réaliser cette opération de rénovation-réhabilitation.

Il nous avait indiqué un montant d'emprunt de 1 230 000 € à garantir par la ville de Trappes et le bailleur s'est trompé. Il nous a donc écrit pour nous indiquer que ce n'était pas 1 230 000 € mais 1 589 000 €. Encore mieux, c'est le numéro de contrat sur lequel le bailleur s'est trompé, ce sont des choses qui arrivent. Plutôt que de corriger une délibération en barrant un numéro et en le remplaçant par un autre, il faut redélibérer devant le conseil municipal en respectant chaque rouage, chaque étape, cela prend un mois.

C'est la raison pour laquelle je soumetts au conseil municipal cette délibération très peu politique mais très technique de correction du numéro de contrat et du montant d'emprunt que la ville est amenée à garantir, en contrepartie de 8 logements réservés en attribution sur ce patrimoine par la ville de Trappes.

Pas de questions, j'imagine ? On soumet aux voix directement.

**A l'unanimité**

## RESSOURCES HUMAINES

### **421 Approbation de la Convention d'adhésion au Contrat groupe d'Assurance Statutaire du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne d'Ile-de-France**

#### **Madame DALI-OUHARZOUNE**

Il s'agit du renouvellement de la convention d'adhésion au niveau du CIG. Comme vous le savez, en décembre 2021 nous avons mis en concurrence, par le biais du CIG, notre assureur qui était jusqu'à présent Sofaxis, l'assureur de nos agents titulaires sur le plan de la santé. À l'issue de la consultation portée par le CIG, le marché a été réattribué à Sofaxis. Il nous est proposé de souscrire à nouveau pour une convention quadriennale, de 2023 à 2026, auprès de cet assureur pour pouvoir couvrir nos agents en matière de santé et de prévention.

#### **Monsieur le Maire**

Simple et efficace. Tout à l'heure, nous vous parlions des assurances des biens pour les dommages causés par la ville de Trappes, là, on parle de l'assurance concernant les agents municipaux, notamment les fonctionnaires titulaires, pour les absences notamment mais il faut bien distinguer les deux. Cela peut ne pas être clair pour le public lorsque l'on parle d'assurance en début et en fin de conseil, tout cela est obscur, même pour le maire ce n'est pas clair.

#### **Madame DALI-OUHARZOUNE**

Pour rentrer un peu dans le détail, il s'agit des absences liées à la maternité, aux décès, accidents de service, longues maladies et absences de longue durée.

#### **Monsieur le Maire**

Et là, nous parlons d'un petit montant, on ne nous demande pas de multiplier par deux la prime d'assurance, rassures-moi, Noura ?

#### **Madame DALI-OUHARZOUNE**

Non.

#### **Monsieur le Maire**

Parfait. On est déjà avec le CIG ?

#### **Madame DALI-OUHARZOUNE**

Tout à fait.

**Monsieur le Maire**

On soumet donc aux voix.

**A l'unanimité**

#### **422 Mise à jour du tableau des emplois de la Ville**

**Madame DALI-OUHARZOUNE**

Là, je vais faire un peu moins concis mais je vais faire le maximum pour essayer d'expliquer un peu la situation. À savoir que la mise à jour du tableau des emplois est faite dans le cadre d'une modification d'intitulé de poste, de grade ou de durée hebdomadaire. Là, en l'occurrence, nous allons parler des suppressions de postes.

Nous avons quatre postes qui sont indiqués dans le cadre d'une suppression de postes mais qui ne le sont pas en eux-mêmes, puisqu'à chaque poste vacant nous demandons, pour motif de départ ou de mobilité, à ce que les services et les directions s'interrogent à nouveau pour proposer, soit une nouvelle organisation, soit maintenir l'organisation existante. Les trois premiers postes sont liés à une fusion de la direction jeunesse et sports. Nous saisissons donc les services et nous requalifions les postes dans ce sens-là.

Le quatrième poste correspond à un transfert d'horaires pour un enseignant d'éveil musical, sur un contrat d'une quotité horaire autre.

Ensuite, en ce qui concerne les modifications de poste, comme je l'ai annoncé il s'agit d'une modification, soit d'intitulé de poste, de grade ou de quotité horaire. Comme, par exemple, pour le poste de référent famille que nous requalifions en référent famille responsable adjoint, en lien avec les attentes de la CAF. Et nous nous mettons en conformité avec les obligations réglementaires en la matière. Si l'on prend également les postes d'animateurs 0 - 6 ans, ce sont les animateurs du centre socioculturel, une réharmonisation des intitulés de postes et des évolutions de grades. Nous saisissons donc l'occasion de la mise à jour du tableau des emplois pour les mettre en adéquation.

Ce qu'il est intéressant de soulever, ce sont les 43 postes d'auxiliaires de puériculture. Ce sont de nombreuses évolutions de grade d'auxiliaires de puériculture puisque nous nous mettons en conformité avec les évolutions réglementaires : la réforme de janvier 2022, puisque les auxiliaires de puériculture passent de catégorie C à catégorie B.

Ensuite, nous avons un certain nombre de postes qui vont de l'assistant administratif et financier jusqu'au chargé de mission. C'est un ensemble de postes pour lesquels nous évoluons les grades puisqu'ils viennent à la suite du plan de promotion interne.

Ensuite, nous avons la partie création de postes. Le premier poste est un poste d'auxiliaire de puériculture, il ne s'agit pas d'une création de poste en tant que telle, mais le fait d'avoir rebalayé les populations d'auxiliaires de puériculture sur les évolutions de grade, que nous avons vues précédemment, nous a permis de découvrir que nous avons une auxiliaire de puériculture qui a été recrutée en 2018 mais qui n'a jamais été notifiée sur le tableau des emplois. En cas de contrôle de légalité de la préfecture, nous pouvons risquer l'annulation de la validité des contrats de cet agent, voire plus grave, il s'agit donc de nous remettre en conformité.

Ensuite, nous avons deux postes qui font référence à une régularisation du CLASC, puisqu'ils apparaissaient sur le tableau des emplois mais pas sur celui de la ville.

**Monsieur le Maire**

Merci. Est-ce qu'il y a des remarques ? Monsieur Miserey.

**Monsieur MISEREY**

Ma remarque ne va pas toucher les modifications et les choses qui existent, il n'y a pas de problème là-dessus. Par contre, je souhaiterais signaler que différents membres de Trappes à gauche ont été interpellés sur des problèmes de gestion humaine par des personnes du personnel communal. Je voudrais donc, Monsieur le Maire, attirer la vigilance de tout le conseil municipal sur ce sujet qui est suffisamment grave pour que je l'évoque ce soir.

#### **Monsieur le Maire**

Je ne vais peut-être pas vous répondre parce que cela serait désagréable, je vais donc vous épargner cela. Je voudrais juste vous dire que vous êtes invité, Monsieur Miserey, à bien vouloir respecter l'ordre du jour et ses délibérations. Déjà, tout à l'heure, vous êtes intervenu en décalage, ce qui m'a perturbé parce que je ne comprenais pas de quoi vous parliez. Lorsque nous parlions de préemption commerciale, vous nous avez parlé d'autre chose, pourquoi pas ? Et là, nous parlons du tableau des emplois, des créations, des suppressions, des changements et vous nous parlez de politique RH qui n'est pas le sujet inscrit à l'ordre du jour et sur lequel vous n'avez pas de compétences particulières pour porter un jugement ou émettre des avis. Vous pouvez effectivement faire un usage, parfois immodéré, de votre droit à la parole en tant que conseiller municipal pour vous décaler par rapport à l'ordre du jour, mais vous le faites en connaissance de cause, en sachant que ce n'est pas autorisé. Comme je suis de bonne humeur, je ne veux pas relever pour l'occasion.

S'il n'y a pas d'interventions, de questions qui concernent la délibération inscrite à l'ordre du jour, je vais la soumettre aux voix.

#### **A l'unanimité**

### **423 Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) - Modification de la délibération n°2022-371 du 03/10/2022**

#### **Madame DALI-OUHARZOUNE**

À chaque modification du tableau des emplois, nous remettons en conformité le tableau du RIFSEEP, qui est le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise de l'engagement professionnel.

#### **Monsieur le Maire**

S'il n'y a pas de question concernant cette délibération, je soumetts aux voix.

#### **A l'unanimité**

## **SPORTS**

### **424 Renouvellement de la convention triennale de partenariat 2023-2025 entre la Ville de Trappes et l'association l'Étoile Sportive Trappes – Football**

#### **Monsieur le Maire**

Après un ou deux avenant de prolongation annuelle, il s'agit de signer, comme de coutume, la convention triennale sur trois ans comme son nom l'indique, entre la ville et la principale association en nombre d'adhérents, puisque toutes les associations ont une valeur inestimable dans notre ville. Mais en nombre d'adhérents, c'est la première association au niveau du département, d'ailleurs, qui réunit 1 100 footballeurs.

La convention qui nous lie permet de financer le club à hauteur de 100 000 € en rythme annuel, pour l'atteinte d'un certain nombre d'objectifs que nous avons voulu articuler autour de quatre grands axes. C'est le travail d'Ayoub El Amrani, l'ancien adjoint aux

sports, qui avait préparé cela patiemment avec les dirigeants du club. Évidemment, ce qui est la priorité de la ville, ce qui est par ailleurs sa compétence principale à mes yeux : l'initiation, la formation et le perfectionnement dans la pratique du football. Ce que l'on appelle le « sport pour tous », la volonté que cela permette aux enfants de s'initier à cette pratique, d'y prendre goût et de se développer sur le plan sportif, physique et moral, l'insertion et la formation professionnelle. Et c'est plutôt une bonne nouvelle, même si les moyens sont modestes, que nos clubs s'impliquent dans cette politique. Puisque le club de judo, de karaté je crois, le club de foot, le club de basket de fait depuis un petit moment, s'occupent d'insertion et de formation professionnelle. À la fois de leurs adhérents ou de jeunes en service civique, ou de jeunes en apprentissage pour les diplômes et brevets professionnels dans le domaine du sport. La question de l'animation et de l'ouverture vers l'extérieur, puisque nos sportifs sont aussi nos ambassadeurs et qu'il est nécessaire qu'ils contribuent à la vie de la commune, à l'animation de la commune mais également à nous représenter à l'extérieur. À accueillir aussi des compétitions sur le territoire de la ville de Trappes, qui contribuent à donner une belle image de notre commune. Notamment en dévoilant nos équipements, qui sont plutôt de bonne qualité et qui le seront davantage encore vu les investissements prévus dans les années qui viennent. Et enfin, évidemment faciliter l'accueil de notre population dans son ensemble et lui permettre de s'épanouir par le sport.

Voilà donc les grandes lignes de cette convention. L'avenant à la convention précédente arrive à son terme le 31 décembre, le vote de cette délibération permettra donc de couvrir le partenariat entre la ville de Trappes et l'Étoile sportive de Trappes pour les trois premières années, jusqu'à fin 2025.

Y a-t-il des interventions, des questions ? Je soumetts aux voix.

#### **A l'unanimité**

### **425 Renouvellement de la convention triennale de partenariat 2023-2025 entre la Ville de Trappes et l'association l'Étoile Sportive des cheminots de Trappes-Saint-Quentin-en-Yvelines – Basketball**

#### **Monsieur le Maire**

Je poursuis avec un autre club important de la ville de Trappes, le club de basket, l'Étoile sportive des cheminots de Trappes-Saint-Quentin-en-Yvelines. C'est un club, de par son histoire et son nombre d'adhérents, qui est important à Trappes. Il y a moins d'adhérents, bien sûr, que le club de football, un niveau de jeu de l'équipe 1 qu'il l'amène en Nationale 3 et qui exige évidemment des financements importants puisqu'il faut financer l'attractivité du club pour permettre d'attirer des sportifs de bon niveau. Financer également les déplacements, puisque le club est amené à se déplacer à travers la France pour les matchs de Nationale 3. Et permettre son développement, le club a traversé des périodes complexes, difficiles cette dernière décennie en particulier, il a été au bord de la banqueroute par moments. Et c'est notamment le soutien constant de la ville de Trappes qui lui a permis de sortir la tête de l'eau et de continuer à vivre. Je sais que certains sont des spectateurs assidus, pour ma part je me rends compte que depuis que je suis maire j'ai trop peu de temps de profiter des manifestations sportives dans notre ville, et en particulier du foot et du basket. Mais je sais que certains, même dans le public, assistent régulièrement aux matchs de l'Étoile sportive des cheminots de Trappes.

Là encore, la convention a été préparée et construite à peu près dans le même mouvement que celle du club de foot, avec les mêmes priorités formulées par la municipalité et reçues par les associations partenaires. Les mêmes priorités que celles qui vous ont été précédemment présentées, avec quelques petites nuances, notamment le combat contre l'exclusion sociale qui est l'une des volontés du président du club de basket. Également,

l'utilisation du sport comme vecteur de réussite éducative, de motivation et de surpassement, ce qui est, évidemment, l'une des valeurs et l'un des objectifs de la pratique sportive.

Voilà pourquoi la ville continue à soutenir fortement l'Etoile sportive des cheminots de Trappes, même si les objectifs sportifs ne sont pas aussi ambitieux qu'ils ont pu l'être au début du siècle en cours. La ville continue donc de financer à hauteur de 100 000 € annuels le club de basket-ball, en espérant que le spectacle soit « the show must go on », comme on dit, que le spectacle continue et s'embellisse dans les années qui viennent pour, pourquoi pas, viser un jour à monter en Nationale 2, ce qui reste évidemment l'objectif des dirigeants du club.

Y a-t-il des questions, des interventions ? Je n'en vois pas, je sou mets aux voix.

**A l'unanimité**

## URBANISME

### **426 Modification de la délibération n°2022-395 du 7 Novembre 2022 - Acquisition de la parcelle AV 306 (238 m<sup>2</sup>) située au 6 rue Louis Aragon**

#### **Monsieur le Maire**

Ce pavillon se situe à l'angle de la rue Louis Aragon et du boulevard Martin Luther King. Il y avait une erreur sur le montant, nous avons indiqué 290 000 € pour l'acquisition de cette maison, ce qui était l'application d'une diminution de 10 % par rapport, de mémoire, à l'estimation des Domaines. Finalement, la ville et le propriétaire sont tombés d'accord sur un montant à 300 000 €, toujours dans l'échelle permise par les Domaines. Nous vous représentons donc cette délibération pour l'acquisition de cette parcelle qui est assez stratégique pour ce secteur.

Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas, je sou mets aux voix.

**A l'unanimité**

### **427 Acquisition à l'euro symbolique des parcelles cadastrées section AE n°342 et AD n°39p appartenant à la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines**

#### **Monsieur le Maire**

Vous voyez le pont qui permet d'aller vers la déchetterie, la zone industrielle du nord de la ville, juste à gauche vous avez l'aire d'accueil des gens du voyage et juste à côté un terrain vierge. Cela vous parle ? Lorsque vous irez, vous penserez à moi. Cette parcelle, qui est propriété de Saint-Quentin-en-Yvelines, est cédée gratuitement à la ville à l'euro symbolique pour nous permettre d'y réaliser notre futur centre technique municipal. Pour ceux qui sont fidèles au conseil municipal, nous avons déjà eu l'occasion d'en parler. L'objectif étant que le centre technique municipal quitte les locaux inadaptés, un peu vétustes d'ailleurs, de trop bonne qualité pour exclure les habitants de la ville de Trappes. Non pas la qualité architecturale ou du bâti, mais la qualité historique de ce lieu qui est l'ancienne ferme Cuypers et qui mérite d'y développer des activités ouvertes aux habitants et au public de Trappes.

Pour pouvoir construire un beau projet autour de ce que l'on appelle La Fabrique pour l'instant, peut-être que le nom changera mais autour de ce site – c'est Jamal Hraïba qui est conseiller délégué en charge du grand projet La Fabrique – nous allons déménager tous les services qui sont actuellement installés sur site, pas toujours de façon très

confortable vu leur activité, dans un centre technique municipal tout neuf à construire, pour lequel un concours est en cours de réalisation.

Voilà donc l'objet de cette délibération : acquérir à l'euro symbolique une jolie parcelle parfaitement située pour notre centre technique municipal. Pas de questions, pas d'interventions ? Si, Monsieur Cordin.

**Monsieur CORDIN**

Je voulais savoir si vous aviez une idée des frais de dépollution de ce terrain.

**Monsieur le Maire**

Oui, a priori, heureusement cela est vendu à l'euro symbolique mais c'est un terrain pollué et les carottages ont confirmé une pollution importante sur le site. Il s'agit de 500 000 € estimés en dépollution sur ce site, c'est donc 1 € + 500 000 € de dépollution avant de pouvoir construire un nouveau centre technique municipal. Mais c'est malheureusement le lot de la plupart des terrains en friche dans les zones industrielles, ils sont tous lourdement pollués au plomb et à bien d'autres métaux lourds qui ne permettent pas une construction sans dépollution préalable. Si vous avez envie de créer une entreprise, créez une entreprise de dépollution, il y a encore du travail pour longtemps dans notre pays.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je soumetts aux voix.

**A l'unanimité**

<b>VIE ASSOCIATIVE</b>
------------------------

**428 Autorisation de versements d'acomptes à diverses associations et au centre communal d'action sociale - exercice 2023**

**Monsieur le Maire**

Cette autorisation permettra le fonctionnement des associations et du CCAS sur les premiers mois de l'année 2023. Tout à l'heure je vous ai parlé d'une délibération qui autorise l'investissement avant le vote du budget prévu en mars. Là, il s'agit de ne pas entraver le fonctionnement des associations, la parole est à Aminata Diallo.

**Madame DIALLO**

Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, il s'agit de l'autorisation de versement d'acomptes à diverses associations ainsi qu'au CLASC. Comme vous le savez, la ville soutient les associations par le prêt de salles, l'aide au loyer et également l'octroi de subventions. Ici, pour permettre aux grosses associations de pouvoir continuer leurs activités, l'idée est de pouvoir octroyer un 3/12<sup>ème</sup> pour certaines associations et notamment pour le CLASC et le CCAS. Comment se calcule ce 3/12<sup>ème</sup> ? Comme vous pouvez le voir sur le tableau, nous nous basons sur la subvention accordée en 2022 et nous versons au premier trimestre un 3/12<sup>ème</sup> de cette subvention.

Le 3/12<sup>ème</sup> est pour le CLASC, l'APMSQ et le CCAS. Par contre, il y a des associations qui ont des besoins plus importants, comme nous l'avons mentionné tout à l'heure, sur le renouvellement des conventions, notamment pour le club de foot et le club de basket. Là, nous sommes plutôt sur la moitié de la subvention accordée en 2022, nous sommes à 50 % comme vous pouvez le voir sur le tableau. Vous êtes appelés à délibérer, tout simplement.

**Monsieur le Maire**

Merci, Aminata. Pas de questions ? On soumet aux voix.

**A l'unanimité**

## MOTIONS

### **429 Pour améliorer le quotidien des Franciliennes et des Franciliens, la Région doit rétablir l'offre de transport à 100 % et organiser au plus vite des assises du financement !**

#### **Monsieur le Maire**

Proposées par le groupe de la majorité, nous avons deux motions inscrites à l'ordre du jour.

L'une concerne les transports, nous en avons déjà fait une il y a un an, nous faisons la date anniversaire au mois de décembre, à chaque fois nous délibérons sur les transports publics. Mais c'est un vrai et immense sujet, vous en savez quelque chose, les Trappistes nous interpellent très régulièrement sur les difficultés pour se rendre à Paris, sur la réduction de la qualité du service public de transport francilien qui s'accompagne, en plus en ce moment, de l'augmentation des coûts. Les coûts augmentent, la qualité diminue, c'est de nature à hérisser le poil de beaucoup de Trappistes et de Franciliens en général.

Je vous donne lecture de cette motion proposée au vote du conseil municipal :

*« Pour améliorer le quotidien des Franciliennes et des Franciliens, la Région doit rétablir l'offre de transport à 100 % et organiser au plus vite des Assises du financement.*

*Considérant que la Région Île-de-France reste la plus inégalitaire de France et que la question des transports et mobilités impacte concrètement la vie quotidienne des Franciliens et parmi eux des Trappistes ;*

*Considérant la situation insupportable subie quotidiennement par les usagers des transports franciliens, à savoir les retards et annulations de trains, de métros, de bus, les fréquences insuffisantes, la dégradation des conditions de transport ;*

*Considérant le nombre de trains supprimés, notamment sur les lignes N et U, pénalisant les usagers et le choix des transports en commun comme alternative à la voiture individuelle – j'en prends à témoin mon Directeur du cabinet et mon Conseiller technique qui sont arrivés en retard ce matin parce qu'un train a été supprimé sans préavis. Comme j'ai quelques conducteurs de trains dans la majorité, ils iront vérifier – ;*

*Considérant l'annonce d'une hausse drastique du Pass Navigo à 84 €, soit 12 % d'augmentation ;*

*Considérant les conséquences de la privatisation des transports dans la région, la compression maximale des coûts et ses conséquences sociales ;*

*Considérant le mur de financement qui se dresse à l'horizon 2030 avec le remboursement de prêts accordés par l'État en 2020 et 2021, la charge de la dette passée, les investissements nouveaux à financer ou les charges des cotations futures du réseau du Grand Paris express ;*

*Considérant les pistes de financement complémentaires comme la baisse de la TVA à 5,5 %, la hausse du versement mobilité, la création d'une éco-contribution poids-lourds, la taxation des plus-values autour des périmètres des gares du Grand Paris express ;*

*Le conseil municipal appelle au rétablissement de l'intégralité de l'offre de transport et une publication transparente de la réalité du service sur chaque ligne. »*

Je vous rappelle que le Covid a été un prétexte à la réduction de la fréquence qui n'a pas été rétablie une fois le virus en partie contenue.

« *Le conseil municipal appelle au gel du tarif du Pass Navigo ;*

*Le conseil municipal appelle à l'organisation d'Assises des mobilités avec l'ensemble des acteurs du secteur : usagers, syndicats, associations, employeurs, RATP, SNCF, collectivités, Etat, ainsi que s'y est engagée, lors du dernier conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités, la présidente, Valérie Péresse. »*

Voilà donc l'objet de cette motion. Vous l'aurez compris, il s'agit de ne plus accepter en silence la dégradation des conditions de transport et l'augmentation des coûts. De nombreuses collectivités vont délibérer dans le même sens que la ville de Trappes, à quelques mots près. Il s'agit de marquer par là notre mobilisation et la mobilisation collective des territoires d'Île-de-France pour exiger un service public de qualité et une tarification adaptée au pouvoir d'achat des Franciliens.

Y a-t-il des interventions, des questions, des explications de vote ? Je n'en vois aucune, je sou mets donc aux voix, cette fois à main levée si je ne m'abuse : que ceux qui s'opposent à l'adoption de cette motion par le conseil municipal lèvent la main. Que ceux qui s'abstiennent lèvent la main. À l'unanimité, la motion est approuvée par le conseil municipal, je vous en remercie.

#### **A l'unanimité**

### **430 Le Conseil municipal s'oppose à la fermeture des espaces dynamiques d'insertion d'Île-de-France et à Trappes**

#### **Monsieur le Maire**

Je poursuis avec une seconde motion qui concerne, cette fois, la fermeture programmée et inquiétante des espaces dynamiques d'insertion d'Île-de-France, dont l'un se situe à Trappes et accompagne – nous parlions d'insertion tout à l'heure – des publics. Là, il s'agit de l'insertion des jeunes de la ville et d'Île-de-France en général. C'est une inquiétante décision que nous avons découverte par voie de presse, pour ce qui nous concerne :

« *Le 30 novembre dernier, la Région Île-de-France a annoncé la fermeture de l'ensemble des 26 espaces dynamiques d'insertion de son territoire, dont celui situé à Trappes. Ces établissements sont pourtant des leviers essentiels à l'insertion des jeunes en difficulté. En effet, ils assurent une prise en charge et un accompagnement aux jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire sans qualification et qui rencontrent des difficultés sociales importantes. En visant la remobilisation, l'acquisition de compétences sociales et comportementales, en les accompagnant dans l'élaboration d'un projet de vie, les EDI facilitent l'insertion, dans la vie professionnelle et donc dans la société, de jeunes qui auraient pu, sans leur intervention, en être exclus.*

*Ce dispositif est donc un levier majeur pour ces publics fragiles qui ont besoin d'un accompagnement quotidien. Mais la Région Île-de-France, qui assurait le financement des associations et entreprises gestionnaires, a décidé d'y mettre fin. En effet, le Vice-président de la Région chargé – accrochez vous parce que j'ai découvert le titre – de la jeunesse, de la promesse républicaine, de l'orientation et de l'insertion professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Monsieur Othman Nasrou – que l'on connaît bien à Trappes mais que l'on voit peu – a décidé de se retirer complètement du financement des EDI, mettant fin de facto à leur activité. Tout autant que la décision de fond, la méthode choisie est incompréhensible et brutale, les premiers établissements fermant dès le 31 décembre prochain. Aucune alternative n'est proposée à ce stade. Ce sont donc des*

*centaines de jeunes et de salariés qui se trouvent dépourvus face à une situation totalement inattendue, au mépris de leur avenir.*

*La ville de Trappes s'oppose à cette décision de la Région et réaffirme son attachement à l'accompagnement des jeunes par la puissance publique, afin que chacun ait le droit à un avenir. Le Conseil municipal appelle la Région Île-de-France à revenir sur sa décision, en maintenant le financement des espaces dynamiques d'insertion du territoire. »*

Sans commentaire, tout est dit dans la motion. Il y en a qui parlent beaucoup d'insertion, d'emploi, de dynamique pour les jeunes mais qui font peu, manifestement, qui font même moins. Et cela m'inquiète énormément puisque j'estime que dans l'arc des outils à disposition des jeunes de notre territoire, qui sont souvent les plus en difficulté, les plus décrochés du système scolaire, les plus éloignés de l'emploi, ces espaces dynamiques d'insertion – qui peuvent être critiquables, je n'en sais rien, peut-être y a-t-il des choses à améliorer – sont nécessaires. Mettre fin brutalement, sans concertation, sans préavis, au financement et donc mettre à la rue tout d'un coup tous ces jeunes qui se retrouveront sans accompagnement, ainsi que tous les professionnels qui les accompagnaient, est une méthode détestable et nuisible aux intérêts des habitants de la ville, en particulier des jeunes, nous devons donc le dénoncer.

Madame Belhout, qui travaille sur l'insertion des jeunes, sait que, parfois malgré des dispositifs pas toujours lisibles pour les publics, aucun n'est de trop et qu'il est nécessaire de les articuler plus efficacement. Mais que la masse de nos jeunes de 16 à 25 ans, livrés à eux-mêmes et peu ou mal accompagnés, justifie que les outils existants ne soient pas sabordés du jour au lendemain sans aucune concertation ; elle ne me démentira pas, j'imagine.

S'il y a des interventions, c'est le moment, des explications de vote. Madame Gomila, forcément il y a une explication de vote que je suis impatient d'entendre. Nous aurions préféré l'entendre de la bouche de celui qui a pris la décision, qui devrait siéger à vos côtés et qui n'est pas venu une fois, sans jamais démissionner, au sein de ce Conseil municipal depuis un an.

**Madame GOMILA**

Je pense qu'effectivement vous jubilez à l'idée de pouvoir inscrire le nom de Monsieur Othma Nasrou sur cette décision.

**Monsieur le Maire**

Non, moins que vous, soyez tranquille.

**Madame GOMILA**

Cependant, je voudrais déjà commencer par signaler qu'une décision de la Région ce sont tous les élus de la Région qui la votent. Peut-être pas à l'unanimité mais en tout cas ce sont les élus de la Région et ce n'est pas une personne seule qui décide de quoi que ce soit. De la même manière que si, par exemple, votre adjointe, Madame Diallo, présente une délibération, on ne va pas crier dans tout Trappes que c'est Madame Diallo qui a décidé de cela.

**Monsieur le Maire**

Mais j'espère bien, Madame Diallo, sinon à quoi bon être adjoint si l'on n'assume pas les politiques que nous mettons en œuvre (*rires*) ? Je ne m'attendais pas à cet argument, Madame Gomila, et encore moins de vous : « il n'y est pour rien puisqu'il est Vice-président en charge ».

**Madame GOMILA**

Je pense que la municipalité dans son ensemble, et en tout cas la majorité, assume collectivement les décisions, de la façon que la Région assume collectivement ses décisions.

Deuxièmement, je voudrais simplement faire remarquer que pour ce que j'en sais – mais je pense que vous connaissez peut-être le sujet mieux que moi, parce que je découvre cette motion aujourd'hui et que je n'ai pas creusé suffisamment le dossier – ce dispositif d'EDI est appelé à être remplacé par un autre dispositif. C'est un changement de type de financement, mais ce n'est pas une disparition pure et simple. Voilà simplement ce que j'avais à dire.

### **Monsieur le Maire**

Et si, c'est une disparition pure et simple et rien ne la remplace à date. Ce n'est pas grave, il faut assumer, je comprends la solidarité de groupe et la solidarité politique parfois aveugle, j'en ai été moi-même coupable parfois par le passé. Mais je vous admire, je ne vous le cache pas, parce que vous continuez avec constance à soutenir un fantôme (*rires*), quelqu'un qui n'est même pas là pour être son propre porte-parole. Cela relève, non pas de l'aveuglement, chacun fait ses choix et la loyauté se respecte, mais on m'a tellement dit, pendant la campagne électorale, que Monsieur Nasrou habitait dans la rue juste en face, qu'il serait ad vitam aeternam engagé auprès des Trappistes et à leur service, que je ne peux que regretter ses absences, etc. C'est secondaire, personnellement je ne suis pas naïf, je le savais, mais c'est par respect pour ceux qui ont voté pour lui, le fait qu'il ne daigne même pas être un minimum présent et rendre compte de ses décisions, même celles qu'il prend à la Région Île-de-France. Et qu'il prenne des décisions qui attendent directement aux droits et dispositifs dont bénéficient les Trappistes.

Cette motion était justifiée, même si nous n'avions pas d'espace dynamique d'insertion à Trappes, mais nous en avons un là, juste de l'autre côté de la voie de chemin de fer. Et parmi les salariés qui accompagnent les jeunes, des Trappistes que l'on connaît, qui vont se retrouver au chômage du jour au lendemain sans préavis. Ils l'ont eux-mêmes appris par la presse il y a quelques semaines à peine, sans avoir le temps de faire valoir l'utilité du dispositif ou leur travail au quotidien. Ce sont des méthodes détestables, mais Monsieur Nasrou ne manquera pas de donner des leçons à la terre entière sur les plateaux télé, le seul endroit où on le voit. Il oublie d'assumer ses responsabilités, d'ailleurs aussi bien à Trappes qu'à Saint-Quentin, qu'à la Région Île-de-France, manifestement.

Ceci étant dit, à moins qu'il y ait d'autres prises de parole ou d'explication de vote, je soumetts aux voix : qui s'abstient ? Ils ne s'opposent pas, ils s'abstiennent, nuance. Qui s'oppose ? Personne. Merci pour votre approbation unanime.

### **A l'unanimité**

### **Monsieur le Maire**

Bonne soirée, très bonnes fêtes à toutes et à tous, profitez d'un mois de décembre, je crois pas trop mal illuminé, je suis assez fier des illuminations de Noël dont les Trappistes nous disent tout le bien qu'ils en pensent. Nous tenterons d'avoir des animations de fin d'année avec une patinoire, un marché de Noël toujours plus grands et plus riches, qui donneront du bonheur aux petits et aux plus grands. À très bientôt, par avance joyeux Noël et très bonne année 2023.

*Monsieur le Maire clôt la séance à 20H30.*

**Pour extrait certifié conforme  
Trappes, le 6 Février 2023**

**AII RABEH**  
Maire de Trappes

